

États financiers consolidés

goeasy Ltd.

Pour les exercices clos les
31 décembre 2020 et 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de **goeasy Ltd.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **goeasy Ltd.** et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2020 et 2019, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit et fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre pour répondre aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers ci-joints.

Provision pour pertes sur prêts

Question clé de l'audit

Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés, goeasy a eu recours à un modèle de pertes de crédit attendues pour comptabiliser une provision pour pertes sur créances de 135 millions \$ aux états de la situation financière consolidés. Le montant des pertes de crédit attendues correspond à une estimation objective et fondée sur des pondérations probabilistes des pertes de crédit qui devraient se réaliser dans l'avenir, laquelle est déterminée en fonction de l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles incorporant la valeur temps de l'argent et des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

L'audit de la provision pour pertes sur créances a nécessité la participation de spécialistes du risque de crédit en raison de la complexité inhérente des modèles, des hypothèses, des jugements et de l'interrelation entre les variables ayant servi à évaluer les pertes de crédit attendues. Les hypothèses et jugements importants ayant trait à l'estimation de la provision pour pertes sur prêts comprennent le calcul des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie, la détermination du moment où un prêt a subi une augmentation importante du risque de crédit (AIRC) et l'établissement de multiples scénarios économiques prospectifs pertinents et la pondération probabiliste de ces scénarios. La provision pour pertes sur créances représente une estimation importante reposant sur une méthode de modélisation, des hypothèses et des jugements dont les variations peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation des pertes de crédit attendues. Plus précisément, les effets de la pandémie de COVID-19 ont accru le niveau d'incertitude lié aux prévisions de la conjoncture économique.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester la provision pour pertes sur créances, nous avons, entre autres procédures, évalué avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit si la méthode et les hypothèses des modèles utilisés pour estimer les pertes de crédit attendues sont conformes aux dispositions des IFRS, aux données historiques de goeasy et aux normes sectorielles. Nous avons recalculé de façon indépendante les pertes de crédit attendues à l'aide de données sources. Avec l'aide de nos spécialistes du risque de crédit, nous avons évalué l'exactitude du code de programmation qui enregistre les prêts à chacune des étapes appropriées et son application connexe. Nous avons évalué le caractère raisonnable des données macroéconomiques utilisées en comparant les informations à des sources tierces et avons recalculé l'incidence des données sur le modèle des pertes de crédit attendues. Nous avons testé l'exhaustivité et l'exactitude d'un échantillon de données utilisé dans l'évaluation des pertes de crédit attendues en les comparant aux données des systèmes ou des documents sources appropriés.

Évaluation du goodwill

*Question
clé de
l'audit*

Tel qu'il est décrit plus en détail aux notes 2 et 11 des états financiers consolidés, goeasy a comptabilisé un goodwill de 21 millions \$ par suite de regroupements d'entreprises passés. Le goodwill n'est pas amorti, mais soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en procédant à une comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle un goodwill a été affecté et sa valeur comptable, y compris le goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit aussi être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

L'audit du test de dépréciation du goodwill de goeasy a nécessité la participation de spécialistes en évaluation en raison de la grande part de jugement associée aux hypothèses clés et aux estimations importantes qui ont été utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT. En particulier, l'estimation de la valeur recouvrable a été sensible aux hypothèses importantes, notamment les taux de croissance prévus, les taux d'actualisation et les valeurs finales, qui sont influencées par les attentes à l'égard des conditions du marché futures et de la conjoncture économique. Plus précisément, les effets de la pandémie de COVID-19 ont accru le niveau d'incertitude lié aux résultats prévus.

*Façon
dont la
question
a été
traitée
dans le
cadre de
l'audit*

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons testé l'estimation de la direction quant à la valeur recouvrable de l'UGT. Nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, l'appréciation des méthodes et des tests des hypothèses importantes susmentionnées ainsi que des données sous-jacentes utilisées par goeasy dans son évaluation. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le taux d'actualisation en tenant compte du coût du capital d'entreprises comparables et d'autres facteurs sectoriels. Nous avons évalué le caractère raisonnable des résultats prévus et du taux de croissance final en les comparant aux résultats historiques et à notre compréhension actuelle de l'entreprise, ainsi qu'aux tendances économiques actuelles qui tiennent compte des effets de la COVID-19. Nous avons évalué l'exactitude historique des estimations antérieures de la direction en comparant ses projections pour l'exercice précédent aux résultats réels et procédé à une analyse de sensibilité à l'égard des hypothèses importantes pour évaluer les variations de la valeur recouvrable de l'UGT susceptibles de découler de modifications aux hypothèses.

Évaluation de la participation dans PayBright

*Question
clé de
l'audit*

Tel qu'il est décrit plus en détail à la note 7 des états financiers consolidés, au 31 décembre 2020, goeasy détenait une participation minoritaire dans PayBright, une société prêteuse canadienne non cotée. La participation est détenue à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Par conséquent, la participation est réévaluée à chaque période, et les profits et les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net. En décembre 2020, PayBright a annoncé avoir conclu une convention d'achat d'actions avec Affirm Holdings Inc., dont la clôture a eu lieu le 1^{er} janvier 2021. Cette transaction comprend l'acquisition de la participation minoritaire de goeasy. La valeur de la participation au 31 décembre 2020 a été établie à 56 millions \$ en fonction de la convention d'achat définitive qui comprend une contrepartie de 11,5 millions \$ conditionnelle à la performance future de PayBright.

L'audit de l'évaluation de la participation dans PayBright a été complexe, compte tenu du degré de jugement et de subjectivité lié à l'appréciation de l'évaluation réalisée par la direction de la contrepartie conditionnelle. La direction a eu recours à une approche faisant intervenir de multiples scénarios fondés sur des pondérations probabilistes afin d'évaluer la contrepartie conditionnelle en fonction de la performance financière historique de PayBright et des attentes quant à l'atteinte de ces cibles de produits futures. L'estimation de la valeur de la contrepartie conditionnelle présente un niveau d'incertitude plus élevé en ce qui a trait aux produits futurs, y compris les effets de la COVID-19.

*Façon
dont la
question
clé a été
traitée
dans le
cadre de
l'audit*

Nous avons évalué le caractère approprié de l'approche et des données utilisées par la direction pour estimer la valeur de la contrepartie conditionnelle. Nous avons évalué le caractère raisonnable des pondérations probabilistes appliquées par la direction à chaque scénario en comparant les produits futurs attendus à la performance financière historique de PayBright. Nous avons également évalué le caractère raisonnable des probabilités établies par la direction d'atteindre les cibles de produits en les comparant à la performance financière d'entreprises comparables.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Tedesco.

Ernst & Young S.N.E./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)
Le 17 février 2021

goeasy Ltd.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2019
ACTIF		
Trésorerie (note 4)	93 053	46 341
Montants à recevoir (note 5)	9 779	18 482
Charges payées d'avance	13 005	7 077
Prêts à la consommation, montant net (note 6)	1 152 378	1 040 552
Placements (note 7)	56 040	34 300
Biens loués (note 8)	49 384	48 696
Immobilisations corporelles, montant net (note 9)	31 322	23 007
Actifs d'impôt différé (note 19)	4 066	14 961
Immobilisations incorporelles, montant net (note 11)	25 244	17 749
Actifs au titre de droits d'utilisation, montant net (note 10)	46 335	46 147
Goodwill (note 11)	21 310	21 310
TOTAL DE L'ACTIF	1 501 916	1 318 622
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs		
Facilité de crédit renouvelable (note 12)	198 339	112 563
Créditeurs et charges à payer	46 065	41 350
Impôt sur le résultat à payer	13 897	4 187
Dividendes à payer (note 15)	6 661	4 448
Produits différés	10 622	8 082
Passifs financiers dérivés (note 14)	36 910	16 435
Obligations locatives (note 10)	53 902	52 573
Intérêts courus	2 598	4 358
Déventures convertibles (note 13)	-	40 656
Billets à payer (note 14)	689 410	701 549
TOTAL DU PASSIF	1 058 404	986 201
Capitaux propres		
Capital social (note 15)	181 753	141 956
Surplus d'apport (note 16)	19 732	20 296
Cumul des autres éléments du résultat global	(100)	100
Résultats non distribués	247 307	171 084
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	448 692	333 436
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 507 096	1 319 637

Voir les notes des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



David Ingram
Administrateur



Karen Basian
Administratrice

goeasy Ltd.

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf le résultat par action)

	Exercices clos les	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
PRODUITS		
Produits d'intérêts	409 583	345 997
Revenus locatifs	112 796	113 236
Commissions gagnées	117 913	135 510
Frais et honoraires	12 630	14 640
	652 922	609 383
CHARGES AVANT AMORTISSEMENTS		
Salaires et avantages sociaux	136 306	120 414
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	7 575	8 686
Publicité et promotion	26 786	26 699
Créances irrécouvrables	134 998	156 742
Frais d'occupation	22 501	20 573
Coûts des technologies	14 191	12 293
Autres charges (note 17)	29 406	30 819
	371 763	376 226
AMORTISSEMENTS		
Amortissement des biens loués (note 8)	35 770	37 402
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)	16 183	15 199
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	5 997	6 281
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	6 773	5 482
	64 723	64 364
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	436 486	440 590
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	216 436	168 793
AUTRES PRODUITS		
Profit latent de réévaluation à la juste valeur des placements (note 7)	21 740	-
CHARGES FINANCIÈRES		
Charge d'intérêts et amortissement des charges financières différées (note 18)	52 248	55 094
Charge d'intérêts sur les obligations locatives (note 10)	2 744	2 464
Coûts de refinancement liés aux billets à payer (note 14)	-	21 723
	54 992	79 281
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	183 184	89 512
CHARGE (RECouvreMENT) D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT (NOTE 19)		
Exigible	33 041	27 763
Différé	13 638	100
	46 679	27 863
RÉSULTAT NET	136 505	61 649
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (NOTE 20)	9,21	4,40
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (NOTE 20)	8,76	4,17

Voir les notes des états financiers consolidés.

goeasy Ltd.

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	136 505	64 349
Autres éléments du résultat global devant être reclassés aux comptes de résultat consolidés au cours de périodes ultérieures		
Variation des écarts de conversion	5	12
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, après impôts	(667)	3 014
Variation des coûts liés à la couverture, après impôts	(3 703)	-
Reclassement des couvertures de flux de trésorerie aux comptes de résultat consolidés, après impôts	-	(7 648)
Transfert des pertes de conversion réalisées à la cession d'une entité ad hoc	-	83
	(4 365)	(4 539)
Résultat global	132 140	59 810

Voir les notes des états financiers consolidés.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Surplus d'apport	Total du capital	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019	141 956	20 296	162 252	171 084	(915)	332 421
Actions ordinaires émises	9 025	(7 307)	1 718	-	-	1 718
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	-	7 575	7 575	-	-	7 575
Conversion des débentures convertibles (note 13)	38 979	1 168	40 147	-	-	40 147
Règlement des unités d'actions différées (note 16)	-	(2 000)	(2 000)	-	-	(2 000)
Actions achetées en vue de leur annulation (note 15)	(8 207)	-	(8 207)	(34 180)	-	(42 387)
Résultat global	-	-	-	136 505	(4 365)	132 140
Dividendes	-	-	-	(26 102)	-	(26 102)
Solde au 31 décembre 2020	181 753	19 732	201 485	247 307	(5 280)	443 512
Solde au 31 décembre 2018	138 090	16 105	154 195	143 710	3 624	301 529
Ajustement au titre d'IFRS 16 (note 10)	-	-	-	(3 282)	-	(3 282)
Solde ajusté au 1^{er} janvier 2019	138 090	16 105	154 195	140 428	3 624	298 247
Actions ordinaires émises	8 334	(4 495)	3 839	-	-	3 839
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	-	8 686	8 686	-	-	8 686
Conversion des débentures convertibles (note 13)	6	-	6	-	-	6
Actions achetées en vue de leur annulation (note 15)	(4 474)	-	(4 474)	(15 839)	-	(20 313)
Résultat global	-	-	-	64 349	(4 539)	59 810
Dividendes	-	-	-	(17 854)	-	(17 854)
Solde au 31 décembre 2019	141 956	20 296	162 252	171 084	(915)	332 421

Voir les notes des états financiers consolidés.

goeasy Ltd.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	136 505	64 349
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances irrécouvrables (note 6)	134 998	156 742
Amortissement des biens loués (note 8)	35 770	37 402
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)	16 183	15 199
Charge (recouvrement) d'impôt différé (note 19)	13 638	(2 600)
Rémunération fondée sur des actions (note 16)	7 575	8 686
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 11)	6 773	5 482
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	5 997	6 281
Amortissement des charges financières différées	4 338	3 506
Perte (profit) à la vente ou la cession d'actifs	92	(2 591)
Coûts de refinancement liés aux billets à payer (note 14)	-	21 723
Amortissement de la prime sur les billets à payer	-	(1 879)
Profit latent de réévaluation à la juste valeur des placements (note 7)	(21 740)	-
	340 129	312 300
Variation nette des autres actifs et passifs d'exploitation (note 21)	17 561	(16 125)
Émission de prêts à la consommation, montant net	(246 824)	(415 069)
Achat de biens loués	(36 454)	(36 975)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	74 412	(155 869)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations corporelles	(14 405)	(8 217)
Achat d'immobilisations incorporelles	(14 268)	(8 642)
Produit de la vente d'actifs	-	6 031
Achat de placements	-	(34 300)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 673)	(45 128)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances sur la facilité de crédit renouvelable	185 000	167 000
Avantages incitatifs à la location reçus (note 10)	1 795	1 208
Émission d'actions ordinaires	1 718	3 839
Émission de billets à payer (note 14)	-	79 810
Règlement d'unités d'actions différées (note 16)	(2 000)	-
Remboursement de dette convertible	(2 427)	-
Païement d'obligations locatives (note 10)	(16 837)	(15 741)
Versement de dividendes sur actions ordinaires (note 15)	(23 889)	(16 653)
Achat d'actions ordinaires en vue de leur annulation (note 15)	(42 387)	(20 313)
Païement des avances sur la facilité de crédit renouvelable	(100 000)	(52 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	973	147 150
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	46 712	(53 847)
Trésorerie au début de l'exercice	46 341	100 188
Trésorerie à la fin de l'exercice	93 053	46 341

Voir les notes des états financiers consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

1. RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

goeasy Ltd. (la « société mère ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Alberta, au Canada, par un certificat et des statuts constitutifs datés du 14 décembre 1990 et a été prorogée comme société de la province d'Ontario conformément à des statuts de prorogation datés du 22 juillet 1993. Les actions ordinaires de la société mère sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « GSY » et son siège social est situé à Mississauga, en Ontario, au Canada.

La société mère et les entités qu'elle contrôle (collectivement, « goeasy » ou la « Société ») sont un fournisseur intégré de produits et de services financiers de rechange qui aident les Canadiens en général à s'engager sur la voie d'un avenir meilleur, dès aujourd'hui. Les principales activités d'exploitation de la Société comprennent i) de fournir des prêts et d'autres services financiers aux clients et ii) de louer des produits à usage domestique aux clients.

La Société exerce ses activités dans deux secteurs à présenter : easyfinancière et easyhome. Au 31 décembre 2020, la Société exploitait 266 établissements easyfinancière (dont 14 kiosques dans les magasins easyhome) et 161 magasins easyhome (y compris 35 franchises). Au 31 décembre 2019, la Société exploitait 256 établissements easyfinancière (dont 20 kiosques dans les magasins easyhome) et 163 magasins easyhome (y compris 35 franchises).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration le 17 février 2021.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes suivies dans les présents états financiers consolidés reposent sur les IFRS qui étaient publiées et en vigueur au 31 décembre 2020.

Certains chiffres comparatifs ont été retraités pour rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de la société mère et des entités qu'elle contrôle. goeasy Ltd. contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur les rendements qu'elle obtient en exerçant son pouvoir sur l'entité émettrice. Cela comprend les filiales en propriété exclusive et une entité structurée que goeasy Ltd. contrôle, mais pour laquelle elle ne détient pas la majorité des droits de vote.

Au 31 décembre 2020, les principales filiales de la société mère étaient les suivantes :

- RTO Asset Management Inc.
- easyfinancial Services Inc.
- easyhome U.S. Ltd.

La totalité des transactions et des soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Nature, objet et étendue de l'exposition de la Société à l'entité structurée

Le 7 décembre 2020, goeasy Securitization Trust (la « fiducie »), un véhicule de titrisation contrôlé et consolidé par la société mère, a été créée. À compter de la création de la fiducie, une entité structurée, les activités de la Société englobent les transactions avec la fiducie, qui a été établie aux fins d'un objectif d'affaires précis. Une entité structurée est une entité qui a été conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- activités bien circonscrites;
- objectif précis et bien défini, par exemple : mettre en œuvre un contrat de location fiscalement avantageux, mener des activités de recherche et développement, fournir une source de capital ou de financement à une entité, ou fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée;
- capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné;
- financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (des « tranches »).

Le but premier de la fiducie est de fournir du financement à la Société afin qu'elle puisse répondre à ses besoins opérationnels. La fiducie a conclu une nouvelle entente avec une banque visant une facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation de 200 millions \$ (la « facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation »); en garantie du montant emprunté, easyfinancial Services Inc. vend des prêts à la consommation à la fiducie. Le risque économique associé aux droits inhérents aux prêts à la consommation est contrôlé par easyfinancial Services Inc. Par conséquent, ces prêts à la consommation ne remplissent pas les conditions pour être décomptabilisés des états de la situation financière d'easyfinancial Services Inc. La facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation, qui vient à échéance le 7 décembre 2023, porte intérêt au taux offert en dollar canadien (*Canadian Dollar Offered Rate*, ou CDOR) à un mois, majoré de 295 pdb. La Société a l'intention de conclure un swap de taux d'intérêt afin de générer des paiements à taux fixe sur les montants empruntés et de réduire l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation.

Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société mère. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel une entité exerce ses activités et, généralement, la monnaie dans laquelle l'entité génère et dépense sa trésorerie. Les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars le plus près, sauf indication contraire.

Conversion des devises

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère sont le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle de la filiale américaine de la Société, easyhome U.S. Ltd., est le dollar américain. La monnaie fonctionnelle des autres entités consolidées est le dollar canadien.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les transactions en devises sont initialement comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux au comptant de la monnaie fonctionnelle à la date de clôture. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une devise sont convertis au taux de change en vigueur aux dates des transactions initiales.

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les éléments du résultat global sont convertis aux taux de change moyens en vigueur pour l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. À la cession d'un établissement à l'étranger, la composante du cumul des autres éléments du résultat global liée à cet établissement en particulier est reclassée dans le résultat net.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société en tire des avantages économiques et que les produits peuvent être évalués de manière fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, compte non tenu des escomptes promotionnels, des remises et des taxes de vente. La Société évalue ses ententes génératrices de produits en fonction de certains critères précis pour déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. La Société a conclu qu'elle agit pour son propre compte dans toutes ses ententes génératrices de produits, sauf en ce qui concerne la vente de certains produits accessoires, pour laquelle elle agit comme mandataire, et, par conséquent, elle comptabilise ces produits sur une base nette.

i) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts tirés des prêts à la consommation sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

ii) Revenus locatifs

Les biens sont loués à des clients en vertu de contrats qui prévoient des versements périodiques effectués par anticipation. Les contrats de location peuvent être résiliés par le client à la fin de la période de location périodique sans coût ni obligation supplémentaires pour le client.

Les revenus locatifs se composent de paiements de location, de l'assurance pertes et dommages de produits et des frais de traitement et autres frais. Ils sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus locatifs se composent également des produits tirés de la vente finale de biens à des clients, ce qui représente l'aboutissement du cycle de vie de l'actif loué et se produit lorsque le droit de propriété est transféré au client. Ces revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

iii) Commissions gagnées et Frais et honoraires

Les commissions gagnées sont comptabilisées lorsque l'obligation de prestation est remplie par la prestation des services au client, ou à mesure que celle-ci est remplie, au montant de la contrepartie que la Société prévoit recevoir. Les frais et honoraires sont comptabilisés à titre de produits au moment où la transaction est conclue.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Remises des fournisseurs

La Société participe à divers programmes de remises des fournisseurs, qui comprennent des remises sur quantité et des remises publicitaires. La Société comptabilise les économies au titre des remises sur quantité réalisées sur les achats en déduction des biens loués selon le montant des remises qui, de l'avis de la Société, est probable et peut faire l'objet d'une estimation raisonnable pendant la durée de chaque programme de remise. Les remises publicitaires des fournisseurs qui sont liés à des programmes de publicité précis sont portées en déduction des charges connexes.

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes bancaires et des fonds en caisse, ajustés en fonction des effets en transit comme les chèques en circulation et l'encours des dépôts.

Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés : i) à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »); ii) au coût amorti; iii) comme étant des instruments financiers sous forme de titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »); iv) comme étant des instruments financiers sous forme de titres de capitaux propres désignés à la JVAERG; ou v) comme étant des instruments financiers désignés à la JVRN, en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique selon lequel ils sont gérés. Tous les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, sauf ceux évalués au coût amorti. Les actifs financiers sont reclassés uniquement lorsque survient un changement dans le modèle économique selon lequel ils sont gérés. Les reclassements doivent être effectués de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, sont classés comme étant des actifs financiers évalués à la JVRN au moment de leur comptabilisation initiale. Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts est déterminé en fonction du modèle économique selon lequel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention à des fins de transaction » ou « évaluation à la juste valeur » sont classés comme étant évalués à la JVRN. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés comme étant évalués à la JVAERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés selon un modèle économique du type « détention aux fins de la perception » sont classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers se composent des montants à recevoir, des prêts à la consommation et des placements, et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction.

Les montants à recevoir et les prêts à la consommation sont ensuite évalués au coût amorti. Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, compte tenu des coûts d'acquisition versés à des tiers et de la provision pour perte sur prêts. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les entrées de trésorerie futures sur la durée de vie prévue de l'actif financier de manière à obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Société estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération les modalités contractuelles de l'instrument financier.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

La Société n'a aucun actif financier qui est évalué ultérieurement à la juste valeur, sauf en ce qui concerne les placements et les instruments financiers dérivés, qui peuvent être en position d'actif ou de passif, en fonction du taux de change en vigueur à cette date (voir la rubrique « Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture »).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

Dépréciation des actifs financiers

La Société applique un modèle de pertes de crédit attendues, selon lequel les pertes de crédit qui sont attendues dans les années à venir, qu'un événement générateur de pertes soit survenu ou non à la date de clôture, sont provisionnées. La Société évalue son portefeuille de prêts chaque date de clôture et le répartit entre les catégories suivantes : productifs (stade 1), sous-productifs (stade 2) et non productifs (stade 3). Les prêts sont classés comme étant sous-productifs s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit. La Société se fie aux variations des notes de crédit internes, aux arriérés et à d'autres facteurs de risque identifiables pour déterminer si le risque de crédit lié à un prêt a augmenté ou diminué de manière importante. Parmi les indicateurs d'une augmentation importante du risque de crédit, notons une dégradation récente de la notation de risque interne de la Société selon le modèle d'évaluation du crédit fondé sur les comportements, exclusif à la Société, des transactions effectuées sans fonds suffisants, des arriérés ou une modification importante des modalités d'un prêt. Les prêts sous-productifs ne sont reclassés comme étant productifs que s'il est jugé qu'il y a eu une diminution importante du risque de crédit. Les prêts sont classés comme étant non productifs s'il existe une indication objective qu'ils seront probablement radiés à une date ultérieure, ce que la Société a déterminé comme étant lorsque les prêts sont en souffrance depuis plus de 30 jours. Dans le cas des prêts productifs, la Société doit comptabiliser une provision pour pertes sur prêts égale aux pertes attendues pour ce groupe de prêts dans les douze mois à venir. Dans le cas des prêts sous-productifs et non productifs, la Société doit comptabiliser une provision pour pertes sur prêts égale aux pertes attendues pour ces groupes de prêts jusqu'à leur terme.

La Société n'accorde aucun crédit supplémentaire aux emprunteurs en situation d'arriéré. Pour qu'un crédit supplémentaire soit accordé à un emprunteur, ce dernier doit être à jour dans les paiements de son prêt courant et respecter les exigences de la Société en matière de crédit et de souscription. Dans de rares cas, la Société peut modifier les modalités d'un prêt, habituellement au moyen d'un report de paiements ou de la prolongation de la période d'amortissement du prêt, pour les clients qui sont à jour ou qui ont des arriérés afin de s'assurer qu'ils demeurent en mesure de rembourser le prêt.

Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues sont les suivantes :

- la probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de défaut au cours d'une période donnée;
- l'exposition en cas de défaut est une estimation de l'exposition à une date de défaut future;
- la perte en cas de défaut est une estimation de la perte résultant d'un défaut au cours d'une période donnée;
- les indicateurs prospectifs.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Au final, la perte de crédit attendue est calculée en fonction de l'insuffisance attendue, établie par pondération probabiliste, des flux de trésorerie perçus par rapport à la valeur comptable du prêt, et elle tient compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions des événements et de la conjoncture économique encore à venir qui pourraient avoir une incidence sur le profil de crédit des prêts. La Société tient compte de l'information prospective pour déterminer si une augmentation importante du risque de crédit est survenue et évaluer les pertes de crédit attendues. Des facteurs macroéconomiques prospectifs sont également intégrés aux paramètres des risques, s'il y a lieu. À partir de l'analyse des données historiques, la direction a cerné et reflété dans les provisions pour pertes de crédit attendues les variables d'indicateurs prospectifs pertinents qui contribuent au risque de crédit et aux pertes dans les portefeuilles de prêts de la Société. Au sein du portefeuille de prêts de la Société, les variables les plus fortement corrélées sont les taux de chômage, l'inflation, les prix du pétrole et le produit intérieur brut (« PIB »).

Les soldes des prêts à la consommation non garantis qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours et des prêts à la consommation garantis qui sont en souffrance depuis plus de 180 jours sont radiés à même la provision pour pertes sur prêts.

Les soldes des prêts à la consommation et les provisions connexes sont sortis du bilan s'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue en raison d'un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est augmentée ou diminuée par un ajustement de la provision. Si un montant radié est recouvré ultérieurement, le montant recouvré est porté au crédit de la charge au titre des créances irrécouvrables.

Dans le cas des montants à recevoir, la Société applique une méthode simplifiée pour déterminer les pertes de crédit attendues en comptabilisant, chaque date de clôture, une provision pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Prêts modifiés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Société peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des paiements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction du taux d'intérêt et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique. La Société a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la Société établit qu'une modification entraîne l'expiration des droits sur les flux de trésorerie, l'actif initial est décomptabilisé et un nouvel actif est comptabilisé selon les nouvelles modalités contractuelles. Une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaut du nouvel instrument financier à la date de la décomptabilisation. Le profit ou la perte est établi à la date de la modification ou de la décomptabilisation et correspond à la différence entre la juste valeur des flux de trésorerie selon les modalités initiales et la juste valeur des flux de trésorerie selon les modalités modifiées.

Si la Société établit qu'une modification n'entraîne pas une décomptabilisation, une augmentation importante du risque de crédit est évaluée par rapport au risque de défaut au moment de la comptabilisation initiale de l'actif initial. Les flux de trésorerie attendus en fonction des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul de la perte de crédit attendue pour l'actif modifié. Pour les prêts qui ont été modifiés alors que leurs provisions étaient établies en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, après une période de rendement et une amélioration de la situation financière de l'emprunteur, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Biens loués

Les biens loués sont présentés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût des biens loués comprend leur prix d'achat et tout coût directement lié au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction. Les remises sur quantité sont portées en déduction du coût des biens loués.

Étant donné que les contrats de location sont révocables par le client à tout moment sur préavis d'une semaine et qu'aucune option d'achat à prix de faveur n'est accordée au client, les contrats de location avec les clients sont considérés essentiellement comme des activités d'exploitation. Les contrats de location confèrent aux clients le droit de racheter un bien loué plus tôt que prévu, selon les modalités prévues dans les contrats de location.

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement des biens loués sont revus à la fin de chaque exercice et, si les attentes diffèrent par rapport aux estimations précédentes, ceux-ci sont ajustés et les changements sont comptabilisés de manière prospective comme un changement d'estimation comptable. Si la direction détermine que la Société ne peut plus louer ou vendre certains biens loués, ceux-ci sont radiés. La valeur résiduelle des biens loués est négligeable.

L'amortissement des biens loués est comptabilisé en résultat net comme suit :

- Les biens loués, sauf les consoles de jeux vidéo, les ordinateurs et l'équipement qui s'y rapporte, sont amortis à l'aide de la méthode d'amortissement proportionnel à l'utilisation sur la durée prévue du contrat de location.
- Les consoles de jeux vidéo sont amorties selon la méthode linéaire sur 18 mois. Les ordinateurs et l'équipement qui s'y rapporte sont amortis selon la méthode linéaire sur 24 mois.
- L'amortissement comprend pour tous les biens loués la valeur comptable résiduelle au moment de la cession des biens loués qui ont été vendus et les montants qui ont été radiés en raison du vol ou de la perte du bien ou parce qu'il n'est plus en état d'être loué.

Les biens loués de la Société peuvent être volés, perdus ou endommagés par les clients. La Société comptabilise une provision sur la valeur comptable des biens loués pour tenir compte des pertes estimatives.

Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles comprend leur prix d'achat et tout coût directement lié au transfert de biens jusqu'à leur lieu d'exploitation et à leur mise en état pour assurer leur exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou comptabilisés comme un actif distinct, selon le cas, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à la Société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. Les autres charges sont imputées au résultat net à titre de charge de réparation et d'entretien lorsqu'elles sont engagées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé en résultat net.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisation</u>	<u>Durée d'utilité estimée</u>
Mobilier et agencements	7 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel de bureau	7 ans
Automobile	5 ans
Affichage	7 ans
Améliorations locatives	De 5 à 10 ans, selon la durée du contrat de location

Les immobilisations corporelles sont décomptabilisées lors de leur cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur cession. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'immobilisation (soit la différence entre le produit net sur cession et la valeur comptable) est inclus dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'immobilisation est décomptabilisée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de leur comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à leur juste valeur estimative à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des coûts de développement capitalisés, ne sont pas comptabilisées à l'actif et la dépense est comptabilisée en résultat net dans la période au cours de laquelle elle est engagée.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation peut s'être dépréciée. La période d'amortissement et le mode d'amortissement pour une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée sont passés en revue au moins chaque date de clôture afin d'y déceler des indicateurs de dépréciation potentielle. Les variations de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'immobilisation sont comptabilisées en modifiant la période ou le mode d'amortissement, le cas échéant, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables. La charge d'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est comptabilisée en résultat net.

Les listes de clients et les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de cinq ans. Les sites Web et les actifs numériques sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de trois ans.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation. La durée d'utilité indéterminée des immobilisations est réévaluée chaque année afin d'établir si elle demeure justifiable. Dans le cas contraire, la durée d'utilité passe d'indéterminée à déterminée sur une base prospective.

Il a été évalué que les marques de commerce de la Société ont une durée d'utilité indéterminée.

Les profits ou pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont calculés comme la différence entre le produit net sur cession et la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés en résultat net lorsque l'immobilisation est décomptabilisée.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Frais de développement

Les frais de développement, y compris ceux liés au développement de logiciels, sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle lorsque la Société peut démontrer ce qui suit :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité de l'utiliser ou de la vendre;
- la façon dont l'actif générera des avantages économiques futurs;
- la disponibilité des ressources pour achever l'immobilisation incorporelle;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses au cours du développement.

Après la comptabilisation initiale de la dépense de développement comme un actif, le modèle du coût est appliqué et, en vertu de celui-ci, l'actif est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque son développement est terminé et que l'actif est prêt à être mis en service. L'actif est amorti sur la durée des avantages futurs prévus.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location, à savoir, si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

A. Société à titre de preneur

La Société emploie une seule approche pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilise des obligations locatives représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers et des actifs au titre de droits d'utilisation représentant son droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

i) Actifs au titre de droits d'utilisation

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de début du contrat de location (c.-à-d. à la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation). Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre de droits d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisées à la date de passation du contrat de location, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers versés à la date de début du contrat de location ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. À moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que la Société devienne propriétaire du bien loué à la fin du contrat de location, les actifs au titre de droits d'utilisation comptabilisés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative ou, si elle est plus courte, sur la durée du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test de dépréciation.

ii) Obligations locatives

À la date de début du contrat de location, la Société comptabilise des obligations locatives évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui seront versés sur la durée du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, ainsi que les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option de résiliation. Les paiements de loyers

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont passés en charges dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour évaluer une composante locative, la Société ne sépare pas les composantes locatives des composantes non locatives, mais comptabilise plutôt chaque composante locative et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative.

La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Après la date de début, les obligations locatives sont augmentées pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduites en fonction des paiements de loyers versés. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, un changement dans la durée du contrat de location, un changement aux paiements de loyers fixes en substance ou un changement dans l'appréciation de la probabilité que soit exercée l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

iii) Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La Société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme (c.-à-d. les contrats de location qui ont une durée de douze mois ou moins à compter de la date de début et qui ne comportent pas d'option d'achat). Elle applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur aux contrats de location de matériel de bureau considéré comme ayant une faible valeur. Les paiements au titre des contrats de location à court terme et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

B. Société à titre de bailleur

Les contrats de location en vertu desquels la Société ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. La comptabilisation des revenus locatifs est décrite plus haut.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres et des passifs contractés ou pris en charge à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition, sans égard à l'importance des participations ne donnant pas le contrôle.

Le goodwill est initialement évalué au coût, qui est l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la quote-part de la Société de la juste valeur nette des actifs identifiables, des passifs et des passifs éventuels de l'entité acquise. Si la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels ne peut être calculée que sur une base provisoire, le regroupement d'entreprises est comptabilisé initialement en utilisant les valeurs provisoirement déterminées. Les ajustements résultant de l'achèvement du processus d'évaluation sont comptabilisés dans un délai de douze mois après la date d'acquisition.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le goodwill n'est pas amorti. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est attribué, à compter de la date d'acquisition, à chacun des secteurs d'exploitation de la Société susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement, sans égard au fait que d'autres actifs et passifs de l'entreprise acquise aient été attribués à ces secteurs.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Dépréciation des actifs non financiers

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif ou une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») a pu se déprécier.

La Société revoit régulièrement les biens loués qui sont inutilisés depuis plus de 90 jours pour détecter toute indication de dépréciation. Ces biens qui sont considérés comme ne pouvant être loués ou vendus sont éliminés et leur valeur comptable nette est ramenée à néant.

Une UGT correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

En ce qui concerne la division easyhome, une UGT correspond à un magasin, les entrées de trésorerie d'un magasin étant en grande partie indépendantes de celles des autres actifs de la Société. Pour la division easyfinancial, l'UGT correspond à la division elle-même plutôt qu'à un magasin ou à un kiosque, les entrées de trésorerie étant en grande partie dépendantes du centre de prêt et de recouvrement d'easyfinancial.

S'il existe une indication de dépréciation, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris isolément à moins que l'actif ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas elle est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif appartient. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est jugé avoir subi une dépréciation et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable.

Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations de marché en vigueur de la valeur temps de l'argent ainsi que les risques propres à l'actif ou à l'UGT. Pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

Les calculs du test de dépréciation sont fondés sur des budgets et des prévisions détaillés qui sont préparés annuellement pour chaque UGT à laquelle les actifs sont attribués. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de trois ans, et un taux de croissance à long terme est appliqué après la troisième année.

Pour les actifs excluant le goodwill, une évaluation est effectuée chaque date de clôture afin de relever s'il existe un indice que des pertes de valeur déjà comptabilisées puissent ne plus exister ou avoir diminué. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Toute perte de valeur déjà comptabilisée n'est reprise que s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT n'excède pas sa valeur recouvrable ni la valeur comptable qui aurait été établie, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de cet actif ou de cette UGT au cours des exercices antérieurs. Ces reprises sont comptabilisées en résultat net.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable peut être dépréciée. Pour le goodwill, on détermine la perte de valeur en évaluant la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel le goodwill se rattache. Si la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait s'être dépréciée.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Dans le cas de certains emprunts, la juste valeur lors de la comptabilisation initiale comprend la valeur du produit reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Les passifs financiers de la Société comprennent une facilité de crédit renouvelable, les billets à payer libellés en dollars américains, les débentures convertibles, les emprunts à terme, les instruments financiers dérivés et les créditeurs et charges à payer.

Après la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt de la Société sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte des frais liés aux emprunts portant intérêt. Les charges financières comprennent la charge d'intérêts et l'amortissement des charges financières différées.

Les passifs financiers ne portant pas intérêt, comme les créditeurs et charges à payer, sont comptabilisés au montant dû.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est réglée, qu'elle est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés.

Débentures convertibles

Les débentures convertibles comprennent des composantes passif et capitaux propres liées à l'option de conversion. La composante passif des débentures convertibles est comptabilisée initialement à la juste valeur, déterminée à partir de l'actualisation des paiements futurs de principal et d'intérêts au taux d'intérêt en vigueur à la date d'émission d'un instrument d'emprunt non convertible similaire.

La composante capitaux propres des débentures convertibles est comptabilisée initialement à la juste valeur, déterminée comme étant la différence entre le produit brut réalisé à l'émission de l'instrument d'emprunt convertible et la composante passif, moins le passif d'impôt différé résultant de la différence temporaire entre la valeur comptable du passif et sa base fiscale. La composante capitaux propres est attribuée au surplus d'apport dans les capitaux propres. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de débentures convertibles sont attribués proportionnellement aux composantes passif et capitaux propres, ce qui réduit la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les activités financières de la Société l'exposent aux risques financiers liés aux variations des taux de change. La Société utilise des instruments financiers dérivés comme couvertures de flux de trésorerie pour aider à gérer certains risques de change.

Les instruments financiers dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de transaction et sont ensuite réévalués à la juste valeur chaque date de clôture à l'aide de données observables du marché.

La Société désigne des instruments financiers dérivés comme couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir la variation attribuable au risque de change lorsque les instruments financiers dérivés respectent les critères de comptabilité de couverture énoncés dans IFRS 9, *Instruments financiers*.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Pour que la comptabilité de couverture s'applique, une documentation structurée doit préciser l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont la Société procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité de la couverture et la façon de déterminer le ratio de couverture). Une relation de couverture répond aux conditions d'application de la comptabilité de couverture si elle satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.
- Le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique.
- Le ratio de couverture de la relation de couverture cadre avec la stratégie liée au risque de la direction.

Lorsqu'il existe une couverture efficace, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et reclassée en résultat net sous la forme d'un ajustement de reclassement dans la ou les mêmes périodes que celles au cours desquelles les flux de trésorerie couverts (en l'occurrence, les paiements d'intérêt ou de principal sur les billets à payer libellés en dollars américains de la Société) affectent le résultat net. Il n'y a donc aucune incidence nette sur le résultat net.

L'efficacité de la couverture est évaluée au début de la relation de couverture et régulièrement par la suite. Si une couverture devient inefficace, toute variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux de change sera comptabilisée en résultat net.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, d'effectuer des paiements au titre d'événements passés et que les coûts attendus pour régler l'obligation sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Lorsqu'il est prévu qu'une partie ou que la totalité d'une provision sera remboursée, par exemple en vertu d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé à titre d'actif distinct, mais seulement lorsque le remboursement est quasiment certain. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est important, les provisions sont actualisées. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Impôts

i) Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant qui devrait être reçu des autorités fiscales ou payé à celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés uniquement s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si la Société a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt exigible relatif aux éléments directement comptabilisés dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non en résultat net.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

ii) Impôt différé

L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de présentation de l'information financière. Les passifs d'impôt déductibles sont comptabilisés à l'égard de toutes les différences temporaires imposables. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, tous les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et toutes les pertes fiscales inutilisées, dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable sera réalisé, contre lequel la Société pourra appliquer les différences temporaires déductibles, les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales inutilisées.

Les différences temporaires suivantes ne donnent pas lieu à des actifs ou à des passifs d'impôt différé :

- la comptabilisation initiale des actifs ou passifs, ne survenant pas dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, qui n'influe pas sur le profit comptable ou imposable;
- la comptabilisation initiale du goodwill;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement, dans les cas où le moment de l'inversion de la différence temporaire peut être contrôlé et qu'il est improbable que la différence temporaire s'inverse dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un résultat imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et sont comptabilisés dans la mesure où il devient probable qu'un résultat imposable futur sera disponible pour permettre à la Société de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible contre les passifs d'impôt exigible et si l'impôt différé concerne des impôts relevant de la même administration fiscale à l'égard de la même entité imposable.

iii) Taxe de vente

Les produits, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe de vente, sauf si la taxe de vente liée à un achat d'actifs ou de services n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale, auquel cas la taxe de vente est comptabilisée dans le coût d'acquisition de l'actif ou dans les charges, selon le cas.

Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les montants à recevoir ou les créiteurs et charges à payer dans les états de la situation financière consolidés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La Société offre des régimes de rémunération fondée sur des actions, qui sont décrits à la note 15.

i) Transactions réglées en instruments de capitaux propres

La Société offre des options d'actions, des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI ») et des unités d'actions différées (« UAD ») qui sont comptabilisées à titre d'attributions réglées en instruments de capitaux propres. Le coût de ces transactions réglées en instruments de capitaux propres est évalué selon la juste valeur, établie au moyen de la valeur de marché à la date d'attribution ou du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, selon le cas. Les données utilisées dans ce modèle sont fondées sur les jugements et les estimations de la direction.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en résultat net, avec une hausse correspondante du surplus d'apport, au cours de la période d'acquisition des droits. Les charges cumulées comptabilisées au titre des transactions réglées en instruments de capitaux propres chaque date de clôture reflètent la mesure de l'écoulement de la période d'acquisition des droits et la meilleure estimation par la Société du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront finalement acquis. La charge pour une période est comptabilisée dans la charge de rémunération fondée sur des actions aux comptes de résultat consolidés. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions dont les droits ne seront pas finalement acquis.

ii) Transactions réglées en trésorerie

La Société offre des unités d'actions liées au rendement (« UAR »), qui reflètent la valeur des actions ordinaires cotées de la Société et peuvent uniquement être réglées en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »). Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. Le passif est réévalué à la juste valeur, chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, selon la valeur des actions ordinaires cotées de la Société et de la meilleure estimation faite par la Société du nombre d'instruments réglés en trésorerie dont les droits seront finalement acquis.

Le coût des transactions réglées en trésorerie est comptabilisé en résultat net, avec une hausse correspondante du passif, au cours de la période où les conditions de rendement et de service ont été remplies. Les charges cumulées comptabilisées au titre des transactions réglées en trésorerie chaque date de clôture reflètent la mesure de l'écoulement de la période d'acquisition des droits et la meilleure estimation par la Société du nombre d'instruments réglés en trésorerie dont les droits seront finalement acquis. La charge pour une période, incluant la variation de la juste valeur, est comptabilisée dans la charge de rémunération fondée sur des actions aux comptes de résultat consolidés. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions dont les droits ne seront pas finalement acquis.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions selon laquelle il est présumé que le montant reçu à l'exercice des options, des bons de souscription et des débentures convertibles sert à l'achat d'actions au prix moyen au cours de l'exercice et que l'écart entre le nombre d'actions émises à l'exercice des options et le nombre d'actions pouvant être obtenues en vertu de ce calcul, sur une base moyenne pondérée, est ajouté au nombre d'actions en circulation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les IFRS exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés à l'égard des actifs, des passifs et des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants comptabilisés des produits et des charges des périodes présentées.

Ces jugements, estimations et hypothèses comptables sont évalués continuellement et sont fondés sur les résultats passés, sur la meilleure connaissance de la direction des événements et circonstances actuels et sur d'autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances. Les événements futurs et leur incidence ne pouvant être établis avec précision, les résultats réels peuvent différer de façon importante de ces estimations et avoir une incidence significative sur les présents états financiers consolidés. Les changements d'estimations seront reflétés dans les états financiers consolidés de périodes futures.

Incidence de la pandémie de COVID-19

Les activités de la Société continueront d'être touchées par la pandémie de COVID-19, qui continue de créer d'importantes perturbations sociétales et économiques. La pandémie de COVID-19 continuera d'avoir des répercussions importantes sur les différents secteurs et l'économie, touchant notamment la confiance des consommateurs, les marchés des capitaux mondiaux (les marchés boursiers mondiaux ont connu une volatilité et une faiblesse importantes), les déplacements régionaux et internationaux, la distribution de divers produits au sein de la chaîne d'approvisionnement de nombreux secteurs, les activités des gouvernements et du secteur privé, le prix des produits de consommation, les mesures de confinement à l'échelle nationale dans diverses régions du monde et bien d'autres aspects de la vie quotidienne et du commerce. En outre, compte tenu de la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 et de l'apparition de nouveaux variants, les gouvernements du monde entier ont pris des mesures pour contrer la propagation du virus, notamment des interdictions de voyage, la fermeture des frontières, la fermeture obligatoire des services non essentiels, des périodes de quarantaines auto-imposées, et des directives de distanciation sociale et physique, mesures qui ont grandement perturbé le fonctionnement des entreprises à l'échelle mondiale et causé un ralentissement soudain de l'économie. Les répercussions en constante et rapide évolution de la COVID-19, dont la durée, l'ampleur et la gravité sont toujours inconnues, sur les investisseurs, les entreprises, l'économie, la société et les marchés financiers, pourraient entraîner notamment une hausse de la volatilité des marchés boursiers mondiaux, une modification de l'environnement des taux d'intérêt et une augmentation des situations d'arriérés et de défaut. Par conséquent, la COVID-19 et les mesures visant à prévenir sa propagation pourraient contribuer à accroître le niveau d'incertitude à l'égard des jugements et des estimations de la direction.

Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Les principaux éléments d'estimation pour lesquels la direction a posé des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent à l'égard de questions qui sont incertaines de nature, sont les suivants :

i) Provision pour pertes de crédit et provision pour pertes sur prêts

La Société applique le modèle des pertes de crédit attendues pour déterminer la provision pour pertes de crédit au titre des prêts à la consommation bruts. Les principales données utilisées aux fins de la détermination des provisions pour pertes de crédit attendues, qui nécessitent l'exercice de jugements, d'estimations et d'hypothèses comptables, sont présentées à la note 2, sous la rubrique « Actifs financiers ». Compte tenu de la situation économique houleuse causée par la pandémie de COVID-19, la direction a jugé nécessaire d'intégrer des données supplémentaires et de nouvelles approches méthodologiques dans la modélisation des scénarios prospectifs de la Société. Ainsi, d'autres facteurs ont été pris en compte dans l'évaluation des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 sur le portefeuille de prêts à la consommation de la Société, comme il est précisé à la note 6.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

En outre, les prêts à la consommation comprennent les intérêts courus qui devraient être encaissés au cours de périodes futures sur les prêts à la consommation. Les intérêts à recevoir sur les prêts à la consommation sont déterminés en fonction des montants qui, de l'avis de la Société, seront perçus au cours de périodes futures.

ii) Amortissement des biens loués

Certains biens loués (sauf les consoles de jeux vidéo et les ordinateurs et l'équipement qui s'y rapporte) sont amortis en fonction de la durée de location écoulée par rapport à la durée du contrat de location, laquelle est estimée par la direction pour chaque catégorie de biens. Les autres biens loués, comme les consoles de jeux vidéo et les ordinateurs et l'équipement qui s'y rapporte, sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimative.

iii) Dépréciation des actifs non financiers

Les indices de dépréciation sont fondés sur le jugement de la direction. Si une telle indication existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est jugé avoir subi une perte de valeur et la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour évaluer la valeur recouvrable, la direction estime la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou de l'UGT qui sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations de marché en vigueur de la valeur temps de l'argent ainsi que les risques propres à l'actif.

Les calculs du test de dépréciation sont fondés sur des budgets et des prévisions détaillés qui sont préparés pour chaque UGT à laquelle les actifs sont attribués. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de trois ans, et un taux de croissance à long terme est appliqué après la troisième année. Les principaux aspects nécessitant une part de jugement de la direction comprennent les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance appliqué aux flux de trésorerie après la troisième année et le taux d'actualisation.

iv) Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Pour évaluer la valeur recouvrable, la direction estime la valeur d'utilité du groupe d'UGT. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou de l'UGT qui sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations de marché en vigueur de la valeur temps de l'argent ainsi que les risques propres à l'actif. Les calculs du test de dépréciation sont fondés sur des budgets et des prévisions détaillés qui sont préparés pour chaque UGT à laquelle les actifs sont attribués. Ces budgets et prévisions couvrent généralement une période de trois ans, et un taux de croissance à long terme est appliqué après la troisième année. Les principaux aspects nécessitant une part de jugement de la direction comprennent les prévisions de flux de trésorerie, le taux de croissance appliqué aux flux de trésorerie après la troisième année et le taux d'actualisation.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

v) Juste valeur de la rémunération fondée sur des actions

La juste valeur des attributions au titre du régime de rémunération réglée en instruments de capitaux propres est évaluée à la date d'attribution au moyen de la valeur de marché à cette date ou du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, selon le cas. Ce modèle a été élaboré pour estimer la juste valeur des options négociées qui sont cessibles et ne comportent aucune restriction en matière d'acquisition des droits. De plus, les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue du cours des actions. Les options sur actions de la Société présentent des caractéristiques bien différentes de celles des options librement négociées et, les modifications apportées aux hypothèses subjectives pouvant avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur parts attribuées.

L'acquisition des droits au titre des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société est fondée sur l'atteinte prévue des cibles à long terme et des taux de rétention de la direction, dont l'évaluation est assujettie au jugement de la direction.

vi) Montant des impôts

Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, y compris les actifs et passifs d'impôt différé et exigible, il faut que les règles et règlements concernant l'impôt fédéral et l'impôt provincial soient estimés et interprétés, et qu'un jugement soit porté sur son interprétation et son application à la situation particulière de la Société. Par conséquent, il se pourrait que la valeur finale des actifs et passifs d'impôt change dans l'avenir et que ce changement ait une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

vii) Produits différés

Les produits différés comprennent les paiements de location qui n'ont pas encore été gagnés, les frais de traitement qui sont reçus à la conclusion d'un contrat de location et les commissions de montage au titre d'un prêt garanti facturés aux clients. Les frais de traitement sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie prévue du contrat de location, telle qu'elle est estimée par la direction. Les commissions de montage au titre d'un prêt garanti sont comptabilisées en résultat sur la durée de vie prévue du prêt, telle qu'elle est estimée par la direction.

viii) Débentures convertibles

Les débentures convertibles sont comptabilisées à titre d'instrument financier hybride comprenant une composante passif et une composante capitaux propres distincte. La composante passif de cet instrument financier hybride est évaluée à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale par actualisation des flux de paiements futurs d'intérêts et de principal au taux d'intérêt en vigueur à la date d'émission pour des instruments comportant des modalités et des risques semblables, selon l'estimation de la direction. La composante passif est par la suite déduite du total de la valeur comptable de l'instrument financier hybride pour obtenir la composante capitaux propres.

ix) Contrats de location de locaux

La Société détermine la durée d'un contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période visée par une option de prolongation du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable que l'option sera exercée, ou toute période visée par une option de résiliation, si elle a la certitude raisonnable que l'option ne sera pas exercée.

La Société dispose d'une option, en vertu de certains de ses contrats de location, de louer les locaux pour une durée additionnelle de un à dix ans. La Société exerce son jugement pour évaluer si elle a la certitude raisonnable d'exercer l'option

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

de renouvellement. Pour ce faire, elle tient compte de tous les facteurs pertinents faisant qu'elle a un avantage économique à exercer l'option de renouvellement. Après la date de début, la Société réapprécie la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstance important qui dépend de sa volonté et qui a une incidence sur sa capacité d'exercer ou non l'option de renouvellement (p. ex., un changement de la stratégie d'affaires).

x) Évaluation de la juste valeur des placements

Lorsque la juste valeur des placements comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés ne peut pas être évaluée en fonction des cours cotés sur des marchés actifs, elle est évaluée au moyen d'autres techniques d'évaluation. Les données entrant dans ces modèles sont tirées de marchés observables lorsque cela est possible; dans le cas contraire, une certaine part de jugement est nécessaire pour établir les justes valeurs. Les jugements tiennent compte de données comme le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Les modifications des hypothèses sur ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET D'INFORMATIONS À FOURNIR

a) Nouvelles normes, interprétations et modifications adoptées par la Société

La Société a appliqué pour la première fois certaines normes et modifications qui entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. La Société n'a pas adopté de façon anticipée d'autres normes, interprétations ou modifications publiées, mais pas encore entrées en vigueur.

Modification d'IFRS 3 : Définition d'une entreprise

Les modifications d'IFRS 3 précisent que pour être considéré comme une entreprise, un ensemble intégré d'activités et d'actifs acquis doit comporter au moins une entrée et un processus substantiel qui, ensemble, contribuent de manière importante à la capacité de créer des sorties. En outre, elles précisent qu'une entreprise peut exister sans inclure toutes les entrées et tous les processus nécessaires pour créer des sorties. Ces modifications ont été prises en compte dans le cadre de l'acquisition d'un portefeuille de prêts en février 2020.

Modifications d'IFRS 7, d'IFRS 9 et d'IAS 39 : Réforme des taux d'intérêt de référence

Les modifications d'IFRS 9 et d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, prévoient des mesures d'allègement qui s'appliquent à toute relation de couverture directement touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence. Une relation de couverture est touchée si la réforme donne naissance à des incertitudes quant au calendrier ou au montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société puisqu'elle n'a aucune relation de couverture de taux d'intérêt.

b) Normes publiées, mais pas encore entrées en vigueur

Modifications d'IFRS 16, Allègements de loyer liés à la COVID-19

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié le document *Allègements de loyer liés à la COVID-19 – modifications d'IFRS 16*, Contrats de location. Les modifications prévoient une exemption pour permettre aux preneurs de ne pas appliquer les indications d'IFRS 16 sur les modifications de contrats de location pour comptabiliser les allègements de loyer octroyés en conséquence directe de la pandémie de COVID-19. À titre de mesure de simplification, le preneur peut choisir d'être dispensé d'apprécier si un allègement de loyer constitue ou non une modification de contrat de location. Le preneur qui exerce ce choix doit comptabiliser tout changement apporté aux paiements de loyers en raison de l'allègement de loyer liés à la COVID-19 comme il le ferait par application d'IFRS 16 si ce changement n'était pas une modification de contrat de location.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juin 2020. Une application anticipée est permise. La Société n'a pas adopté de façon anticipée ces modifications étant donné qu'elles n'ont aucune incidence sur les états financiers consolidés.

4. TRÉSORERIE

Une partie de la trésorerie déposée auprès de banques porte intérêt à des taux variables fondés sur les taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. La Société a donné en garantie une partie de sa trésorerie pour satisfaire aux exigences en matière de garantie découlant de son contrat sur instruments financiers dérivés. Au 31 décembre 2020, la juste valeur de la trésorerie donnée en garantie par la Société à l'égard des instruments financiers dérivés s'élevait à 30,1 millions \$ (11,6 millions \$ au 31 décembre 2019).

5. MONTANTS À RECEVOIR

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Commissions à recevoir	6 367	11 082
Montants à recevoir de franchisés	656	3 349
Remises des fournisseurs à recevoir	539	324
Autres	2 217	3 727
	9 779	18 482
Courants	9 595	17 384
Non courants	184	1 098
	9 779	18 482

Les autres montants à recevoir se composent des montants à recevoir de clients et d'autres éléments.

6. PRÊTS À LA CONSOMMATION

Les prêts à la consommation représentent les avances aux clients et comprennent les prêts non garantis et les prêts garantis. La durée des prêts non garantis varie généralement de 9 à 60 mois, tandis que la durée des prêts garantis varie généralement de 6 à 10 ans.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts à la consommation bruts	1 246 840	1 110 633
Intérêts à recevoir sur les prêts à la consommation	16 566	16 384
Frais d'acquisition différés non amortis	14 648	20 642
Provision pour pertes de crédit	(125 676)	(107 107)
	1 152 378	1 040 552

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant présente la répartition des prêts à la consommation bruts de la Société aux 31 décembre 2020 et 2019 selon les types de prêts.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Prêts non garantis remboursables par versements	1 091 562	995 122
Prêts garantis remboursables par versements	155 278	115 511
	1 246 840	1 110 633

Le tableau suivant présente l'analyse chronologique des remboursements prévus de principal du portefeuille de prêts à la consommation bruts aux 31 décembre 2020 et 2019.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Pourcentage du total des prêts		Pourcentage du total des prêts
	\$		\$	
Moins de 6 mois	184 553	14,8 %	182 896	16,5 %
De 6 à 12 mois	144 341	11,6 %	130 043	11,7 %
De 12 à 24 mois	300 560	24,1 %	275 038	24,8 %
De 24 à 36 mois	289 065	23,2 %	259 598	23,4 %
De 36 à 48 mois	181 866	14,6 %	154 908	13,9 %
De 48 à 60 mois	62 361	5,0 %	44 918	4,0 %
Plus de 60 mois	84 094	6,7 %	63 232	5,7 %
	1 246 840	100,0 %	1 110 633	100,0 %

Le tableau suivant présente les prêts à la consommation bruts du portefeuille selon la durée contractuelle jusqu'à l'échéance à la fin de l'exercice.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
		Pourcentage du total des prêts		Pourcentage du total des prêts
	\$		\$	
Moins de 1 an	48 561	3,9 %	42 623	3,8 %
De 1 an à 2 ans	142 958	11,5 %	139 414	12,6 %
De 2 à 3 ans	321 683	25,8 %	296 891	26,7 %
De 3 à 4 ans	381 055	30,6 %	366 359	33,0 %
De 4 à 5 ans	209 994	16,8 %	156 439	14,1 %
Plus de 5 ans	142 589	11,4 %	108 907	9,8 %
	1 246 840	100,0 %	1 110 633	100,0 %

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts à la consommation bruts en souffrance.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	\$	Pourcentage du total des prêts	\$	Pourcentage du total des prêts
De 1 jour à 30 jours	34 880	2,8 %	40 508	3,7 %
De 31 à 44 jours	7 645	0,6 %	7 692	0,7 %
De 45 à 60 jours	5 503	0,4 %	7 579	0,7 %
De 61 à 90 jours	7 258	0,6 %	8 578	0,8 %
De 91 à 180 jours	378	0,0 %	321	0,0 %
	55 664	4,4 %	64 678	5,9 %

Le tableau suivant présente les prêts à la consommation bruts selon la notation de risque de la Société et leur répartition entre le stade 1, le stade 2 et le stade 3. Le classement des emprunteurs dans la catégorie risque faible, risque normal ou risque élevé repose sur le modèle d'évaluation du crédit fondé sur les comportements, exclusif à la Société. Le modèle d'évaluation du crédit a été conçu et peaufiné au moyen de techniques d'analyse et d'outils statistiques de modélisation, modèle qui s'est avéré plus efficace pour prédire les pertes futures que les notations du crédit génériques fournies par les agences de notation de crédit. Les emprunteurs classés dans la catégorie risque faible présentent un risque de pertes futures attendues plus faible que le taux moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts. Les clients classés dans la catégorie risque normal présentent un risque de pertes futures attendues qui correspond plus ou moins au taux moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts. Les clients classés dans la catégorie risque élevé présentent un risque de pertes futures attendues plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du portefeuille. La notation de risque médiane de TransUnion pour les emprunteurs classés dans la catégorie risque faible, risque normal ou risque élevé est présentée ci-dessous à titre de référence.

Au 31 décembre 2020					
	Notation de risque médiane de TransUnion	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous- productifs)	Stade 3 (non productifs)	Total
Risque faible	617	636 101	2 467	107	638 675
Risque normal	544	384 942	7 174	246	392 362
Risque élevé	502	120 758	75 194	19 851	215 803
Total	564	1 141 801	84 835	20 204	1 246 840

Au 31 décembre 2019					
	Notation de risque médiane de TransUnion	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous- productifs)	Stade 3 (non productifs)	Total
Risque faible	601	445 584	1 198	6	446 788
Risque normal	531	400 040	6 379	225	406 644
Risque élevé	489	137 699	95 871	23 631	257 201
Total	535	983 323	103 448	23 862	1 110 633

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant présente une analyse des changements dans le classement des prêts à la consommation bruts.

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Total
	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous-productifs)	Stade 3 (non productifs)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	983 323	103 448	23 862	1 110 633
Prêts bruts octroyés	1 033 130	-	-	1 033 130
Prêts bruts acquis	31 275	-	-	31 275
Paielements de principal et autres ajustements	(813 788)	17 805	(5 417)	(801 400)
Transferts vers (depuis) le				
Stade 1 (productifs)	298 014	(264 592)	(33 422)	-
Stade 2 (sous-productifs)	(313 536)	325 354	(11 818)	-
Stade 3 (non productifs)	(54 358)	(84 617)	138 975	-
Radiations brutes	(22 259)	(12 563)	(91 976)	(126 798)
Solde au 31 décembre 2020	1 141 801	84 835	20 204	1 246 840

Le 28 février 2020, la Société a acquis de Mogo Inc. (« Mogo ») des prêts à la consommation bruts d'un montant de 31,3 millions \$.

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Total
	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous-productifs)	Stade 3 (non productifs)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	701 167	114 278	18 334	833 779
Prêts bruts octroyés	1 095 375	-	-	1 095 375
Paielements de principal et autres ajustements	(684 412)	12 999	(5 582)	(676 995)
Transferts vers (depuis) le				
Stade 1 (productifs)	281 552	(266 836)	(14 716)	-
Stade 2 (sous-productifs)	(334 752)	351 835	(17 083)	-
Stade 3 (non productifs)	(43 089)	(88 061)	131 150	-
Radiations brutes	(32 518)	(20 767)	(88 241)	(141 526)
Solde au 31 décembre 2019	983 323	103 448	23 862	1 110 633

Le tableau qui suit présente la variation de la provision pour pertes de crédit.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Solde au début de l'exercice	107 107	79 741
Montants nets radiés à même la provision	(116 429)	(129 376)
Augmentation découlant des activités de prêt et de recouvrement	134 998	156 742
Solde à la fin de l'exercice	125 676	107 107

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant présente une analyse des changements dans le classement de la provision pour pertes de crédit.

	Exercice clos le 31 décembre 2020			Total
	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous-productifs)	Stade 3 (non productifs)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	55 930	33 671	17 506	107 107
Prêts bruts octroyés	43 651	-	-	43 651
Prêts bruts acquis	2 328	-	-	2 328
Paievements de principal et autres ajustements	(53 548)	475	(13 753)	(66 826)
Transferts vers (depuis) le, y compris la réévaluation				
Stade 1 (productifs)	88 620	(54 650)	(23 408)	10 562
Stade 2 (sous-productifs)	(30 138)	89 120	(8 231)	50 751
Stade 3 (non productifs)	(8 440)	(24 367)	127 339	94 532
Montants nets radiés à même la provision	(20 644)	(11 641)	(84 144)	(116 429)
Solde au 31 décembre 2020	77 759	32 608	15 309	125 676

	Exercice clos le 31 décembre 2019			Total
	Stade 1 (productifs)	Stade 2 (sous-productifs)	Stade 3 (non productifs)	
Solde au 1 ^{er} janvier 2019	37 715	28 214	13 812	79 741
Prêts bruts octroyés	53 740	-	-	53 740
Paievements de principal et autres ajustements	(23 631)	3 006	(13 654)	(34 279)
Transferts vers (depuis) le, y compris la réévaluation				
Stade 1 (productifs)	57 526	(57 192)	(11 017)	(10 683)
Stade 2 (sous-productifs)	(30 588)	105 649	(12 913)	62 148
Stade 3 (non productifs)	(7 923)	(26 271)	120 010	85 816
Montants nets radiés à même la provision	(30 909)	(19 735)	(78 732)	(129 376)
Solde au 31 décembre 2019	55 930	33 671	17 506	107 107

Afin de calculer la provision pour pertes de crédit, des modèles conçus en interne ont été utilisés. Ils tiennent compte des paramètres du risque de crédit, y compris la probabilité de défaut, l'exposition en cas de défaut, la perte en cas de défaut et d'autres facteurs de risque pertinents. Dans le cadre de ce processus, trois scénarios prospectifs sont produits – 1) un scénario neutre, 2) un scénario optimiste et 3) un scénario pessimiste – en fonction des prévisions établies pour certaines variables macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation et prix du pétrole) jugées comme étant pertinentes à l'égard de la provision pour pertes de crédit. Un jugement est alors posé sur les pondérations probabilistes recommandées appliquées à ces scénarios afin de déterminer la provision pour pertes de crédit fondées sur des pondérations probabilistes au 31 décembre 2020.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le tableau suivant présente les principales variables macroéconomiques utilisées pour déterminer la provision fondée sur des pondérations probabilistes au cours de l'horizon prévisionnel au 31 décembre 2020, lesquelles sont tirées des prévisions à l'égard des indicateurs prospectifs publiées par cinq grandes banques canadiennes.

Variables macroéconomiques prospectives sur 12 mois (pourcentage annuel moyen)	Prévision neutre	Prévision optimiste	Prévision pessimiste
Taux de chômage ¹	7,51 %	7,30 %	11,41 %
Croissance du PIB ²	5,91 %	6,55 %	(2,9) %
Croissance de l'inflation ³	1,52 %	1,05 %	2,03 %
Prix du pétrole ⁴	49,91 \$	55,04 \$	31,33 \$

¹ Moyenne des taux de chômage mensuels prévus sur l'horizon provisionnel des 12 prochains mois.

² Taux de croissance prévu du PIB d'une année à l'autre.

³ Taux de croissance prévu de l'inflation d'une année à l'autre.

⁴ Moyenne des prix du pétrole mensuels prévus sur l'horizon provisionnel des 12 prochains mois.

L'analyse réalisée par la Société a permis de déterminer que le taux d'inflation et le taux de chômage avaient une corrélation positive avec les taux historiques de pertes de la Société, tandis que les prix du pétrole et le taux de croissance du PIB avaient une corrélation négative avec les taux historiques de pertes de la Société. L'attribution d'une pondération probabiliste aux différents scénarios en appliquant ces variables repose sur le jugement de la direction exercé dans le cadre d'un processus interne rigoureux d'examen et d'analyse réalisé par la direction afin de dégager une vue d'ensemble de la probabilité de chaque scénario, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19 actuelle. Si la direction avait attribué une probabilité de 100 % au scénario pessimiste, la provision pour pertes de crédit aurait été supérieure de 14,0 millions \$ à la provision pour pertes de crédit présentée au 31 décembre 2020. Il est à noter que la sensibilité mentionnée précédemment ne tient pas compte de la migration des expositions ni des changements du risque de crédit qui auraient pu survenir dans le portefeuille de prêts en raison des mesures d'atténuation du risque ou d'autres facteurs.

7. PLACEMENT

En septembre 2019, la Société a acquis une participation minoritaire dans PayBright pour un prix total de 34,3 millions \$. PayBright est une société prêteuse canadienne non cotée et une plateforme de paiement dont l'objectif est d'offrir aux consommateurs des solutions en ligne et en magasin de paiements par versements lorsqu'ils font des achats chez leurs détaillants préférés.

La participation de la Société dans PayBright est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. La détermination de la juste valeur de PayBright repose sur la transaction de vente décrite ci-après. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé un profit latent de réévaluation à la juste valeur de 21,7 millions \$ dans le compte de résultat consolidé.

Vente du placement dans PayBright

Le 3 décembre 2020, PayBright a annoncé que les actionnaires de PayBright ont conclu une entente définitive visant la vente de la totalité des actions de PayBright à Affirm Holdings Inc. (« Affirm »), y compris la participation minoritaire de la Société dans PayBright. La clôture de la transaction de vente a eu lieu le 1^{er} janvier 2021. Après la clôture de la transaction de vente, Affirm a réalisé un premier appel public à l'épargne et ses actions sont dorénavant inscrites au NASDAQ Global Select Market sous le symbole « AFRM ». La contrepartie en capitaux propres reçue par la Société est assujettie à des conventions de blocage habituelles dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Affirm.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Selon les modalités de la transaction de vente, le 1^{er} janvier 2021, la Société a reçu une contrepartie totale comme suit :

- un montant en trésorerie de 23,0 millions \$, excluant les dépenses ponctuelles et les ajustements de clôture, mais incluant un montant entiercé de 2,1 millions \$;
- des capitaux propres de Affirm d'une valeur de 21,5 millions \$;
- une contrepartie conditionnelle en capitaux propres de Affirm d'une valeur de 15,4 millions \$ sous réserve de l'atteinte de cibles de rendement au chapitre des produits en 2021 et 2022.

Compte tenu de la probabilité de la réalisation de la contrepartie conditionnelle en capitaux propres, la juste valeur du placement dans PayBright a été établie à 56,0 millions \$ au 31 décembre 2020 en fonction de la valeur estimée de la contrepartie à recevoir le 1^{er} janvier 2021.

Le 1^{er} janvier 2021, la Société décomptabilisera son placement de 56,0 millions \$ dans PayBright et comptabilisera un placement de 33,1 millions \$ dans Affirm dans l'état de la situation financière consolidé. La valeur comptable du placement de la Société dans PayBright au 31 décembre 2020 de 56,0 millions \$ correspond à la contrepartie totale de la vente qui sera comptabilisée le 1^{er} janvier 2021.

Au moment de sa comptabilisation initiale le 1^{er} janvier 2021, le placement de la Société dans Affirm sera comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

8. BIENS LOUÉS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Coût		
Solde au début de l'exercice	54 840	62 180
Ajouts	36 458	36 877
Cessions	(38 759)	(44 217)
Solde à la fin de l'exercice	52 539	54 840
Cumul des amortissements		
Solde au début de l'exercice	(6 144)	(10 562)
Amortissement de l'exercice	(35 770)	(37 402)
Cessions	38 759	41 820
Solde à la fin de l'exercice	(3 155)	(6 144)
Valeur comptable nette	49 384	48 696

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la valeur comptable nette des biens loués vendus ou cédés par la Société s'est établie à néant (2 397 \$ en 2019).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier et agencements	Matériel informatique et matériel de bureau	Automobiles	Signalisation	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 31 décembre 2018	15 744	11 064	206	6 183	32 020	65 217
Ajouts	658	1 336	30	381	5 812	8 217
Cessions	(7 033)	(4 024)	(236)	(3 157)	(15 006)	(29 456)
Au 31 décembre 2019	9 369	8 376	-	3 407	22 826	43 978
Ajouts	1 651	3 546	-	462	8 746	14 405
Cessions	(294)	(147)	-	(17)	(71)	(529)
Au 31 décembre 2020	10 726	11 775	-	3 852	31 501	57 854
Cumul des amortissements						
Au 31 décembre 2018	(11 064)	(6 484)	(206)	(4 665)	(21 515)	(43 934)
Amortissement	(1 127)	(1 178)	(3)	(449)	(3 524)	(6 281)
Cessions	7 022	3 936	209	3 138	14 939	29 244
Au 31 décembre 2019	(5 169)	(3 726)	-	(1 976)	(10 100)	(20 971)
Amortissement	(1 058)	(1 229)	-	(442)	(3 268)	(5 997)
Cessions	242	120	-	13	61	436
Au 31 décembre 2020	(5 985)	(4 835)	-	(2 405)	(13 307)	(26 532)
Valeur comptable nette						
Au 31 décembre 2019	4 200	4 650	-	1 431	12 726	23 007
Au 31 décembre 2020	4 741	6 940	-	1 447	18 194	31 322

Au 31 décembre 2020, le montant au titre des immobilisations corporelles en cours de construction ou de développement et non amorties s'élevait à 4,1 millions \$ (0,9 million \$ en 2019).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles vendues par la Société s'est élevée à 95 \$ (212 \$ en 2019).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

En ce qui a trait à easyhome, plusieurs indices de dépréciation ont été examinés pour déterminer s'il y avait lieu de soumettre une UGT à un test de dépréciation. Ces indices comprennent notamment une baisse substantielle des produits, un rendement nettement inférieur au budget et aux attentes et des produits d'exploitation négatifs de l'UGT pour l'exercice. Dans les cas où de tels indices de dépréciation ont été observés, la valeur comptable des actifs de l'UGT a été comparée à leur valeur recouvrable estimée qui est généralement considérée comme étant la valeur d'utilité de l'UGT. Pour déterminer la valeur d'utilité d'une UGT, la Société a créé un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour cette UGT. Les prévisions des ventes et des coûts sont fondées sur les résultats d'exploitation réels, sur un budget d'exploitation de trois ans, conformes aux plans stratégiques du conseil d'administration de la Société et sur un taux de croissance à long terme de 1 %. Le taux d'actualisation avant impôts utilisé pour les flux de trésorerie prévus est de 11,5 %. Pour les UGT dont la valeur comptable des actifs était supérieure à leur valeur recouvrable, représentée par la valeur d'utilité de l'UGT, une réduction de valeur a été comptabilisée à l'égard des immobilisations corporelles du magasin. Il a été déterminé qu'étant donné la transférabilité des biens loués détenus dans l'UGT et les flux de trésorerie générés par chacun des biens loués, aucune réduction de valeur des biens loués n'était requise. Par conséquent, la charge au titre de la dépréciation ne vise que les immobilisations corporelles détenues par l'UGT dépréciée.

En ce qui concerne easyfinancière, aucun indice de dépréciation justifiant un test de dépréciation des immobilisations corporelles n'a été observé.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, aucune reprise nette de charges de dépréciation n'a été comptabilisée dans l'amortissement des immobilisations corporelles par la Société. Les charges de dépréciation et les reprises en 2019 se rapportent uniquement à la division easyhome.

10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

	Actifs au titre de droits d'utilisation			Obligations locatives
	Locaux	Véhicules	Total	
Au 1 ^{er} janvier 2019	39 274	2 489	41 763	47 523
Ajouts	18 553	1 030	19 583	19 583
Amortissement	(14 408)	(791)	(15 199)	-
Charge d'intérêts	-	-	-	2 464
Paieement d'intérêts	-	-	-	(2 464)
Incitatifs à la location reçus	-	-	-	1 208
Paieement de principal	-	-	-	(15 741)
Au 31 décembre 2019	43 419	2 728	46 147	52 573
Ajouts	15 945	426	16 371	16 371
Amortissement	(15 339)	(844)	(16 183)	-
Charge d'intérêts	-	-	-	2 744
Paieement d'intérêts	-	-	-	(2 744)
Incitatifs à la location reçus	-	-	-	1 795
Paieement de principal	-	-	-	(16 837)
Au 31 décembre 2020	44 025	2 310	46 335	53 902

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé une charge de loyer de 2 433 \$ (1 438 \$ en 2019) à l'égard de contrats de location à court terme et des paiements de loyers variables de 12 061 \$ (11 266 \$ en 2019).

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	Marques de commerce	Listes de clients	Logiciels	Total
Coût				
Au 31 décembre 2018	2 088	1 683	36 055	39 826
Ajouts	-	9	8 633	8 642
Cessions	-	(438)	(9 795)	(10 233)
Au 31 décembre 2019	2 088	1 254	34 893	38 235
Ajouts	-	-	14 268	14 268
Au 31 décembre 2020	2 088	1 254	49 161	52 503
Cumul des amortissements				
Au 31 décembre 2018	(1 992)	(1 039)	(22 206)	(25 237)
Amortissement	-	(257)	(5 225)	(5 482)
Cessions	-	438	9 795	10 233
Au 31 décembre 2019	(1 992)	(858)	(17 636)	(20 486)
Amortissement	-	(159)	(6 614)	(6 773)
Au 31 décembre 2020	(1 992)	(1 017)	(24 250)	(27 259)
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2019	96	396	17 257	17 749
Au 31 décembre 2020	96	237	24 911	25 244

Les marques de commerce sont considérées comme étant des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée étant donné que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les ajouts aux logiciels comprennent un montant de 14,3 millions \$ (8,6 millions \$ en 2019) lié à la mise au point d'une application logicielle en interne et des coûts liés au site Internet.

Le goodwill s'élevait à 21,3 millions \$ au 31 décembre 2020 (21,3 millions \$ en 2019). Aucune sortie ni dépréciation n'a été appliquée au goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribués au groupe d'UGT auquel ils appartiennent. La valeur comptable du goodwill a été entièrement attribuée aux UGT d'easyhome. Le test de dépréciation annuel a été effectué aux 31 décembre 2020 et 2019. Le test de dépréciation a consisté à comparer la valeur comptable des actifs de l'UGT au montant recouvrable de cette UGT, évalué en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus selon la méthode de la valeur d'utilité. Le modèle des flux de trésorerie actualisés reposait sur les résultats d'exploitation historiques, les prévisions détaillées des ventes et des coûts sur une période de trois ans, un taux de croissance à long terme de 1 % et un taux d'actualisation avant impôts appliqué aux flux de trésoreries prévus de 11,5 %, le tout conformément aux plans stratégiques présentés par le conseil d'administration de la Société.

Selon l'analyse effectuée par la direction, aucune charge de dépréciation n'a été nécessaire par rapport au goodwill.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

12. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La facilité de crédit renouvelable de la Société consiste en une facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie d'un montant de 310 millions \$ qui vient à échéance le 12 février 2022. La facilité de crédit renouvelable est consentie par un syndicat de banques. Les avances portent intérêt au taux des acceptations bancaires canadiennes, majoré de 300 pdb, ou au taux préférentiel du prêteur, majoré de 200 pdb, au gré de la Société.

Le tableau suivant présente les renseignements sur la facilité de crédit renouvelable.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montant prélevé	200 000	115 000
Charges financières différées non amorties	(1 661)	(2 437)
	198 339	112 563

Les clauses restrictives financières de la facilité de crédit renouvelable se présentaient comme suit :

Clauses restrictives financières	Exigences	31 décembre 2020
Valeur corporelle nette consolidée minimum	>132 000, plus 50 % du résultat net consolidé	384 692 \$
Ratio de levier consolidé maximum	< 3,25	2,26
Ratio de couverture des charges fixes consolidé minimum	> 1,75	2,77
Ratio de radiations nettes maximum	< 15,0 %	10,0 %
Indice du rendement des garanties minimum	> 90,0 %	100,1 %

Au 31 décembre 2020, la Société respectait les clauses restrictives financières aux termes des conventions de crédit.

13. DÉBENTURES CONVERTIBLES

En juin 2017, la Société a émis des débentures subordonnées non garanties convertibles d'un montant de 53,0 millions \$ à 5,75 %, dont les intérêts sont payables semestriellement les 31 janvier et 31 juillet de chaque année et les paiements ont commencé le 31 janvier 2018 (les « débentures »). Les débentures viennent à échéance le 31 juillet 2022 et sont convertibles au gré du porteur en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 44,00 \$ l'action.

À compter du 31 juillet 2020 et avant le 31 juillet 2021, la Société peut racheter les débentures, en totalité ou en partie, à l'occasion et moyennant un préavis en bonne et due forme de la Société, à condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto pour les 20 jours de Bourse consécutifs avant le cinquième jour de Bourse précédant la date de l'avis de rachat ne soit pas inférieur à 125 % du prix de conversion. À compter du 31 juillet 2021, la Société peut racheter, moyennant un préavis en bonne et due forme, les débentures pour le montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le 31 juillet 2020 (la « date de rachat »), la Société a racheté les débentures qui n'avaient pas été converties à cette date conformément à l'avis de rachat émis le 29 juin 2020 à l'intention des porteurs des débentures. Les débentures ont été rachetées au prix de rachat correspondant au montant du principal, majoré des intérêts courus et impayés jusqu'à la date de rachat exclusivement. À la date de rachat, la Société a racheté les débentures qui n'avaient pas été converties à cette date d'un montant en principal total de 2,4 millions \$. Par conséquent, les débentures ont été radiées de la cote du TSX à la suite du rachat.

Le tableau suivant présente les renseignements sur les débentures convertibles.

	Montant
Au 1 ^{er} janvier 2019	39 525
Désactualisation de la valeur comptable du passif au titre des débentures	1 137
Conversion de débentures en instruments de capitaux propres (déduction faite des charges financières différées non amorties de 1 \$)	(6)
Au 31 décembre 2019	40 656
Désactualisation de la valeur comptable du passif au titre des débentures	632
Rachat de débentures en échange de trésorerie (déduction faite des charges financières différées non amorties de 118 \$)	(2 309)
Conversion de débentures en instruments de capitaux propres (déduction faite des charges financières différées non amorties de 2 650 \$)	(38 979)
Au 31 décembre 2020	-

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des débentures d'un montant en principal de 41 629 \$ ont été converties en 959 983 actions ordinaires. En 2019, des débentures d'un montant en principal de 7 \$ ont été converties en 158 actions ordinaires. Les charges financières différées non amorties liées à ces débentures s'élevaient à 2 650 mille \$ (1 \$ au 31 décembre 2019).

14. BILLETS À PAYER

Le 27 novembre 2019, la Société a émis des billets de premier rang non garantis à 5,375 % d'un montant de 550,0 millions \$ US (« billets à payer »), dont les intérêts sont payables semestriellement le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année à compter du 1^{er} juin 2020. Les billets à payer viennent à échéance le 1^{er} décembre 2024.

Les billets à payer sont assortis de clauses de remboursement anticipé : i) jusqu'au 1^{er} décembre 2021, tous les billets à payer peuvent être remboursés par anticipation à leur valeur nominale, majorée d'une prime et des intérêts courus et impayés ou, si le produit est acquis par voie d'un placement de capitaux propres, jusqu'à 40 % des billets à payer (y compris les ajouts futurs) peuvent être remboursés par anticipation à un prix équivalant à 105,375 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés; ii) du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, tous les billets à payer peuvent être remboursés par anticipation à un prix équivalant à 102,688 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés; iii) du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, tous les billets à payer peuvent être remboursés par anticipation à un prix équivalant à 101,344 % du montant en principal, majoré des intérêts courus et impayés; et iv) après le 1^{er} décembre 2023, les billets à payer peuvent être remboursés par anticipation à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le produit de l'émission de billets du 27 novembre 2019 a été utilisé pour éteindre les billets de premier rang non garantis à 7,875 % d'un montant de 475,0 millions \$ US précédemment émis par la Société, qui seraient venus à échéance le 1^{er} novembre 2022, et pour dénouer le swap de devises connexe de 325,0 millions \$ US à 1,000 \$ US = 1,289 \$ CA et celui de 150,0 millions \$ US à 1,000 \$ US = 1,316 \$ CA. Par suite du remboursement de ces billets, la Société a encouru une pénalité de remboursement anticipé, a comptabilisé les charges financières différées non amorties restantes et la prime non amortie restante associées à ces billets, a réalisé une perte sur les dérivés et a reclassé la variation nette de la couverture de flux de trésorerie des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé, ce qui a entraîné une charge ponctuelle avant impôts de 21,7 millions \$.

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux billets à payer :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Billets à payer en dollars canadiens au moment de l'émission	728 310	728 310
Variation de la juste valeur des billets à payer à compter de la date d'émission attribuable à la variation des taux de change	(28 380)	(13 851)
	699 930	714 459
Charges financières différées non amorties	(10 520)	(12 910)
	689 410	701 549

Parallèlement à l'émission des billets à payer, la Société a conclu des instruments financiers dérivés (les « swaps de devises ») en tant que couvertures de flux de trésorerie afin de fixer le taux de change pour le produit du placement ainsi que l'ensemble des paiements d'intérêts et de principal requis en vertu des billets à payer à un taux de change fixe de 1,000 \$ US = 1,3242 \$ CA, couvrant ainsi entièrement les billets à payer de 550,0 millions \$ US à un taux d'intérêt de 5,65 % en dollars canadiens. Les swaps de devises couvrent entièrement l'obligation au titre des billets à payer à hauteur de 728,3 millions \$.

La Société a choisi de recourir à la comptabilité de couverture pour les billets à payer et les swaps de devises (c.-à-d., qui ont un montant nominal, une date d'échéance, un taux d'intérêt et des dates de paiement d'intérêts identiques). La Société a également choisi de désigner le *foreign currency basis spread* à titre de coût de couverture, l'excluant ainsi de la désignation de la relation de couverture, et a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture puisque le risque sous-jacent des contrats de change à terme est identique aux composantes de risque couvertes. Pour tester l'efficacité de la couverture, la Société utilise la méthode du dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. Il n'y a aucune source importante d'inefficacité de la couverture entre les billets à payer et les swaps de devises. Il n'y a pas eu d'inefficacité de la couverture comptabilisée dans le résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.

Comme les billets à payer et les swaps de devises sont désignés comme faisant partie d'une relation de couverture efficace, les variations de la juste valeur des swaps de devises sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, puis reclassées ultérieurement en résultat net pour compenser l'effet des fluctuations de taux de change lié aux billets à payer comptabilisé en résultat net. Le montant initial du *foreign currency basis spread*, désigné à titre de coût de couverture, est amorti en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des billets à payer.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les swaps de devises ont un montant notionnel total égal à l'encours du principal total des billets à payer couverts. La juste valeur des swaps de devises est déterminée en fonction des courbes de swaps ajustées pour tenir compte du risque de crédit. Les courbes de swaps sont obtenues directement auprès de sources des marchés. La variation de la juste valeur des swaps de devises utilisée aux fins de l'évaluation de l'inefficacité de la couverture pour la période se présente comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers dérivés	(36 910)	(16 435)

15. CAPITAL SOCIAL**Capital autorisé**

Le capital autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions privilégiées.

Chaque action ordinaire représente une participation indivise proportionnelle d'un actionnaire dans la Société. Chaque action ordinaire confère à son détenteur une voix aux assemblées des actionnaires et lui permet de participer également et proportionnellement aux dividendes de la Société. Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Actions ordinaires émises et en circulation

La variation des actions ordinaires émises et en circulation se présente comme suit :

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre d'actions (en milliers)	\$	Nombre d'actions (en milliers)	\$
Solde au début de l'exercice	14 346	141 956	14 405	138 090
Conversion de débentures	960	38 979	-	6
Exercice d'UATI	199	7 070	201	3 560
Exercice d'options sur actions	47	1 121	188	4 284
Régime de réinvestissement des dividendes	17	834	10	490
Rachat d'actions à des fins d'annulation	(768)	(8 207)	(458)	(4 474)
Solde à la fin de l'exercice	14 801	181 753	14 346	141 956

Dividendes sur actions ordinaires

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a versé des dividendes de 23,9 millions \$ (16,7 millions \$ en 2019) ou 1,660 \$ par action (1,155 \$ par action en 2019). Le 3 novembre 2020, la Société a déclaré un dividende de 0,45 \$ par action aux actionnaires inscrits le 25 décembre 2020, payable le 8 janvier 2021. Les dividendes versés le 8 janvier 2020 se sont élevés à 6,7 millions \$.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Rachat d'actions à des fins d'annulation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a racheté et annulé 767 855 de ses actions ordinaires (458 260 en 2019) sur le marché libre à un prix moyen de 55,18 \$ par action (44,31 \$ par action en 2019) pour un coût total de 42,4 millions \$ (20,3 millions \$ en 2019) dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités, qui venait à échéance le 19 décembre 2020. L'offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités a été renouvelée le 16 décembre 2020, permettant le rachat total d'un maximum de 1 079 703 actions ordinaires, et vient à échéance le 20 décembre 2021.

16. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**Régime d'options sur actions**

En vertu du régime d'options sur actions de la Société, des options permettant l'achat d'actions ordinaires peuvent être attribuées par le conseil d'administration aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés. Les options sont généralement attribuées à un prix d'exercice égal à la juste valeur de marché de l'action à la date d'attribution, comportent des droits qui s'acquièrent à la fin d'une période de trois ans, selon les objectifs de résultat par action, et sont exerçables sur une période de cinq ans.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au début de l'exercice	472	33,67	613	27,67
Options attribuées	181	37,81	115	40,60
Options exercées	(47)	18,81	(188)	17,74
Options exercées ou frappées d'extinction	(29)	35,62	(68)	35,33
En circulation à la fin de l'exercice	577	36,07	472	33,67
Solde pouvant être exercé à la fin de l'exercice	-	-	47	18,81

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les options en cours attribuées aux dirigeants et aux employés au 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

Fourchette des prix d'exercice \$	En cours			Pouvant être exercées	
	Nombre d'options (en milliers)	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré \$
32,37 – 39,99	490	2,77	35,23	-	-
40,00 – 40,80	87	3,12	40,80	-	-
32,37 – 40,80	577	2,82	36,07	-	-

La Société comptabilise ses options sur actions attribuées aux employés selon la méthode de la juste valeur. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé une charge de 1 181 \$ (1 151 \$ en 2019) au poste Rémunération fondée sur des actions en vertu de son régime d'options sur actions dans les comptes de résultat consolidés, et un ajustement correspondant a été porté au surplus d'apport.

Les options attribuées en 2020 et 2019 ont été évaluées à l'aide du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

	2020	2019
Taux d'intérêt sans risque (% par année)	0,75	1,82
Période de détention prévue jusqu'à l'exercice (en années)	4,75	4,75
Volatilité du cours des actions de la Société (%)	47,51	37,37
Rendement en dividende (%)	5,00	3,00

Régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »)

En vertu du régime d'UATI de la Société, les UATI peuvent être attribuées par le conseil d'administration aux employés de la Société. Les UATI sont attribuées à la juste valeur de marché à la date d'attribution et, de manière générale, les droits qui s'y rattachent sont acquis à la fin d'une période de trois ans, selon les objectifs à long terme.

	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Nombre d'UATI (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution \$	Nombre d'UATI (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution \$
En cours au début de l'exercice	401	41,34	533	31,14
UATI attribuées	100	40,97	126	43,93
Réinvestissement des dividendes en UATI	8	54,05	8	48,27
UATI exercées	(199)	35,53	(201)	17,58
UATI frappées d'extinction	(40)	39,66	(65)	37,03
En cours à la fin de l'exercice	270	46,11	401	41,34

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a comptabilisé une charge de 3 820 \$ (5 096 \$ en 2019) au poste Rémunération fondée sur des actions en vertu de son régime d'UATI dans les comptes de résultat consolidés, et un ajustement correspondant a été porté au surplus d'apport.

Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société a attribué 32 246 UAD (58 103 en 2019) aux administrateurs en vertu de son régime d'UAD. Les UAD sont attribuées à la juste valeur de marché à la date d'attribution et les droits qui s'y rattachent s'acquièrent immédiatement au moment de l'attribution. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant de 2 574 \$ (2 439 \$ en 2019) a été comptabilisé à titre de rémunération fondée sur des actions en vertu du régime d'UAD dans les comptes de résultat consolidés. En outre, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 8 011 UAD additionnelles (5 368 en 2019) ont été attribuées en raison des dividendes réinvestis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 28 028 UAD ont été réglées pour un montant de 2,0 millions \$ (néant en 2019).

Surplus d'apport

Le tableau qui suit présente un suivi des activités dans le compte surplus d'apport :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Surplus d'apport au début de l'exercice	20 296	16 105
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres		
Unités d'actions temporairement incessibles	3 820	5 096
Unités d'actions différées	2 574	2 439
Options sur actions	1 181	1 151
Conversion de débentures convertibles	1 168	-
Diminution découlant de l'exercice des droits rattachés à la rémunération fondée sur des actions		
Options sur actions	(242)	(941)
Unités d'actions différées	(2 000)	-
Unités d'actions temporairement incessibles	(7 065)	(3 554)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	19 732	20 296

17. AUTRES CHARGES

Dans le cours normal de ses activités, la Société vend régulièrement des portefeuilles de biens loués choisis, des portefeuilles de prêts et d'autres actifs. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les autres charges comprenaient les profits nets réalisés à la vente de portefeuilles de biens loués, de portefeuilles de prêts et d'autres actifs de 2,6 millions \$. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucun profit n'a été réalisé à cet égard.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

18. CHARGE D'INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CHARGES FINANCIÈRES DIFFÉRÉES

Les charges financières présentées dans les comptes de résultat consolidés comprennent la charge d'intérêts et l'amortissement des charges financières différées comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charge d'intérêts		
Billets à payer	41 150	45 329
Facilité de crédit renouvelable	5 866	3 420
Dette convertible	1 409	2 534
Amortissement des charges financières différées et charge de désactualisation	4 338	4 819
Produits d'intérêts, montant net	(515)	(1 008)
	52 248	55 094

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat de la Société est établie comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial	26,6 %	27,3 %
Charge d'impôts sur le résultat prévue	48 727	24 439
Dépenses non déductibles	1 119	1 090
Incidence des gains en capital sur la vente d'actifs et de placements	(2 891)	(248)
Autres	(276)	(118)
	46 679	25 163

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat de la Société se présentent comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt exigible :		
Charge d'impôts exigible	37 482	27 876
Ajustements liés aux exercices précédents et autres	(4 441)	(113)
	33 041	27 763
Impôt différé :		
Afférent à la naissance et à la résorption des écarts temporaires	13 638	(2 600)
	46 679	25 163

Les principales composantes des actifs d'impôt différé de la Société sont les suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montants à recevoir et provision pour pertes de crédit	4 933	8 890
Frais de financement	4 593	6 707
Réévaluation des billets à payer et des swaps de devises	2 261	685
Rémunération fondée sur des actions	1 551	2 411
Actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des obligations locatives	1 184	1 224
Produits différés	304	378
Reports en avant de pertes	182	616
Profit latent de réévaluation à la juste valeur des placements	(2 880)	-
Charge fiscale liée aux biens loués et aux immobilisations corporelles en excédent de la valeur comptable nette	(8 062)	(5 950)
	4 066	14 961

Toutes les variations des actifs d'impôt différé ont été comptabilisées à titre de charge d'impôt différé dans les comptes de résultat consolidés.

Aux 31 décembre 2020 et 2019, aucun passif d'impôt différé n'était comptabilisé à l'égard de l'impôt qui serait payable sur les résultats non distribués des filiales de la Société. La Société a établi que les résultats non distribués de ses filiales ne seraient pas distribués dans un avenir prévisible.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

20. RÉSULTAT PAR ACTION**Résultat de base par action**

Le résultat de base par action a été calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et d'UAD en circulation. Les UAD ont été intégrées au calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation puisque les droits qui s'y rattachent sont acquis au moment de leur attribution.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	136 505	64 349
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	14 817	14 635
Résultat de base par action ordinaire	9,21	4,40

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, 254 200 UAD (238 529 en 2019) étaient comprises dans le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action reflète l'effet potentiellement dilutif qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient présumées avoir été émises en vertu de titres ou d'instruments pouvant conférer à leur détenteur le droit d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir. Une dilution pourrait survenir lors de l'exercice d'options sur actions, d'UAR ou de l'option de conversion des débentures convertibles. Le nombre d'actions additionnelles inclus dans le calcul du résultat dilué par action est déterminé selon la méthode du rachat d'actions. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, les débentures convertibles étaient dilutives. Par conséquent, le résultat dilué par action de base a été calculé selon le résultat net après dilution (ajusté pour tenir compte des charges financières après impôts associées aux débentures convertibles) et en tenant compte des actions visées par la conversion de ces débentures.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat net	136 505	64 349
Incidence après impôts des débentures convertibles	1 586	2 698
Résultat net après dilution	138 091	67 047
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	14 817	14 635
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions (en milliers)	376	426
Effet dilutif des débentures convertibles (en milliers)	564	1 001
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution (en milliers)	15 757	16 062
Résultat dilué par action ordinaire	8,76	4,17

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, aucune option sur actions visant l'acquisition d'actions ordinaires (94 648 en 2019) n'a été considérée comme étant anti-dilutive selon la méthode du rachat d'actions. Par conséquent, ces options sur actions n'ont donc pas été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

21. VARIATION NETTE DES AUTRES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

La variation nette des autres actifs et des passifs d'exploitation se présente comme suit :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Montants à recevoir	8 703	(3 032)
Charges payées d'avance	(5 928)	(3 242)
Créditeurs et charges à payer	4 296	(3 753)
Impôt sur le résultat à payer	9 710	(3 312)
Produits différés	2 540	2 080
Intérêts courus	(1 760)	(4 866)
	17 561	(16 125)

Les informations à fournir supplémentaires à l'égard des tableaux des flux de trésorerie consolidés sont les suivantes :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt sur le résultat payé	25 534	31 948
Impôt sur le résultat remboursé	2 203	873
Intérêts payés	50 111	60 492
Intérêts reçus	409 887	338 361

22. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

La Société a conclu des contrats de service visant les licences, le développement et l'entretien des logiciels et des contrats de location simple visant des locaux et des véhicules. Certains contrats de location visant les locaux de la Société comprennent des options de prolongation. La direction exerce un jugement important pour déterminer si l'exercice de ces options de prolongation est raisonnablement certain. Au 31 décembre 2020, aucune option de prolongation pour les contrats de location visant des locaux ne devrait être exercée.

Le tableau suivant présente les paiements de loyers futurs non actualisés possibles pour les contrats de location simple visant des locaux et des véhicules et les coûts d'exploitation estimés liés aux engagements technologiques au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Moins d'un an	Plus d'un an, mais moins de cinq ans	Plus de cinq ans
Locaux	17 164	35 641	4 837
Véhicules	881	1 722	52
Engagements technologiques	11 315	5 985	-
	29 360	43 348	4 889

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

23. ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à diverses actions en justice dans le cours normal de ses activités. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie de la Société.

La Société a accepté d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants et certains de ses employés conformément aux politiques de la Société. La Société souscrit des polices d'assurance pouvant la protéger contre certaines réclamations.

24. GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

La Société gère son capital de façon à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à dégager un rendement adéquat pour ses actionnaires grâce à la plus-value de ses actions et à la distribution de dividendes. La structure du capital de la Société comprend la dette bancaire (facilité de crédit renouvelable et facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation), les billets à payer et les capitaux propres, lesquels comprennent le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et les résultats non distribués.

La Société gère sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de la conjoncture économique. La Société, après approbation du conseil d'administration, équilibrera sa structure du capital globale en procédant à de nouvelles émissions d'actions, à des rachats d'actions et au paiement de dividendes, en augmentant ou en diminuant la dette bancaire et les billets à payer ou en entreprenant d'autres activités jugées appropriées dans certaines circonstances. La stratégie, les objectifs, les actions, les définitions et les cibles de la Société n'ont pas changé de façon significative au cours du dernier exercice.

La Société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées par des sources extérieures par l'entremise de ses facilités de financement. Ces exigences visent à garantir que la Société continue d'exercer ses activités dans le cours normal des affaires et qu'elle gère sa dette par rapport à sa valeur nette. Les exigences en matière de capital cadrent avec la gestion du capital de la Société.

La Société surveille le capital en tenant compte des clauses restrictives financières de ses facilités de financement.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, la Société a respecté toutes les clauses restrictives imposées par des sources extérieures.

25. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Aperçu

Les activités de la Société sont exposées à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans l'ensemble, la politique de gestion des risques de la Société est axée sur le caractère imprévisible des marchés des capitaux et des marchés financiers et a pour objectif de réduire au minimum les incidences défavorables potentielles sur la performance financière de la Société.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des montants à recevoir, des prêts à la consommation et des biens loués en vertu de contrats de location de marchandises. La Société octroie des prêts à la consommation et loue des produits à des milliers de clients en vertu de politiques et de procédures qui visent à éliminer toute concentration du risque de crédit auprès d'une personne, d'une société ou d'une entité en particulier. Toutefois, la Société est exposée à un risque de crédit important étant donné les restrictions de crédit auxquelles sont assujettis nombre de ses clients, ainsi que dans les cas où ses politiques et procédures ne sont pas respectées.

Le risque de crédit lié aux prêts à la consommation octroyés par la Société en vertu de politiques et de procédures est touché par les indicateurs prospectifs. L'analyse réalisée par la Société a permis de déterminer que le taux d'inflation et le taux de chômage avaient une corrélation positive avec les taux historiques de pertes de la Société, tandis que les prix du pétrole et le taux de croissance du PIB avaient une corrélation négative avec les taux historiques de pertes de la Société. Afin de calculer la provision pour pertes de crédit, des modèles conçus en interne ont été utilisés. Ils tiennent compte des paramètres du risque de crédit, y compris la probabilité de défaut, l'exposition en cas de défaut, la perte en cas de défaut et d'autres facteurs de risque pertinents. Dans le cadre de ce processus, trois scénarios prospectifs sont produits – 1) un scénario neutre, 2) un scénario optimiste et 3) un scénario pessimiste – en fonction des prévisions du niveau de changement des variables macroéconomiques (PIB, taux de chômage et prix du pétrole) sur une période de douze mois. La direction pose ensuite un jugement pour attribuer des pondérations probabilistes à ces scénarios afin d'établir une provision pour pertes de crédit fondées sur des pondérations probabilistes à la date de clôture. Les prévisions macroéconomiques proposées et les pondérations probabilistes font ensuite l'objet d'un examen interne rigoureux et d'une analyse par la direction afin de parvenir à un consensus sur la probabilité de chaque scénario. Pour plus de précisions sur la provision pour pertes de crédit, se reporter à la note 6. Au 31 décembre 2020, le portefeuille de prêts à la consommation bruts de la Société s'élevait à 1,25 milliard \$ (1,11 milliard \$ en 2019). Les radiations nettes exprimées en pourcentage du portefeuille de prêts moyen étaient de 10,0 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (13,3 % en 2019).

Le risque de crédit lié aux biens loués aux clients découle de la possibilité que les clients ne s'acquittent pas des paiements convenus ou qu'ils ne retournent pas les biens loués. La Société a mis en place un processus de recouvrement normalisé en cas de défaut de paiement, lequel comprend la récupération du bien loué si des modalités de paiement acceptables ne peuvent être établies avec le client, étant donné que la Société demeure propriétaire des biens loués jusqu'à ce que les options de paiement soient exercées. Au 31 décembre 2020, les biens loués de la Société s'élevaient à 49,4 millions \$ (48,7 millions \$ en 2019). Les pertes liées aux biens loués pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 représentaient 2,4 % (2,9 % en 2019) du total des produits pour le secteur easyhome.

Le risque de crédit lié aux autres montants à recevoir est géré conformément aux politiques et procédures établies en cas de défaut à l'égard des remises de paiements, des montants dus par les détenteurs de licence et les franchisés, et des autres montants à recevoir. La Société traite avec des sociétés crédibles, effectue des évaluations de crédit continues des créanciers et des consommateurs et établit une provision pour montants irrécouvrables lorsque jugé approprié.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Risque de liquidité

La Société gère son risque de liquidité en maintenant un financement suffisant au moyen de sa facilité de financement. La Société gère ses sources de trésorerie en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie attendus, lesquels sont examinés régulièrement par son conseil d'administration.

La Société estime que les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les fonds disponibles en vertu de la facilité de crédit seront suffisants à court terme pour satisfaire aux exigences opérationnelles, acquérir des biens loués, respecter les exigences en matière de capital et verser des dividendes. En outre, le financement additionnel obtenu en 2020 permettra à la Société de continuer d'accroître son portefeuille de prêts à la consommation jusqu'au troisième trimestre de 2023 d'après ses hypothèses de croissance interne. Toutefois, pour que la Société profite pleinement des possibilités de croissance qui s'offrent à elle, des sources additionnelles de financement supérieures à la facilité de crédit actuellement disponible seront nécessaires à l'avenir. Rien ne garantit que la Société obtiendra un tel financement à long terme ou que les conditions d'un tel financement lui seront favorables.

La quasi-totalité des passifs doit être réglée dans les douze mois, à l'exception des billets à payer. Cette facilité de crédit n'a pas de composante à court terme et arrive à échéance comme il est indiqué à la note 14. Au 31 décembre 2020, un montant de 200 millions \$ (115 millions \$ au 31 décembre 2019) avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable de la Société (note 12).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de perte financière de la Société découlant de fluctuations défavorables des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2020, les billets à payer avaient un taux d'intérêt fixe. La facilité de crédit renouvelable de 310 millions \$ est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le taux des acceptations bancaires majoré de 300 pdb ou le taux préférentiel majoré de 200 pdb, au gré de la Société.

La Société ne couvre pas les taux d'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable. Par conséquent, les fluctuations futures des taux d'intérêt se répercuteront sur les charges d'intérêts de la Société dans la mesure où des prélèvements sont effectués sur la facilité de crédit renouvelable à taux variable.

Au 31 décembre 2020, le solde de l'emprunt de la Société sur sa facilité de crédit renouvelable était exposé aux variations du taux des acceptations bancaires. Une variation de 10 % du taux des acceptations bancaires aurait donné lieu à une augmentation ou à une diminution du résultat net d'environ 137 \$ pour l'exercice.

La facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation de 200 millions \$ est assortie d'un taux d'intérêt variable fondé sur le CDOR à 1 mois majoré de 295 pdb. Au 31 décembre 2020, la facilité renouvelable adossée à des actifs de titrisation ne présentait aucun risque de taux d'intérêt, car aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité. La Société a l'intention de conclure un swap de taux d'intérêt afin de générer des paiements à taux fixe sur les montants empruntés et de réduire l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Risque de change

Le risque de change représente le risque de perte financière que la Société peut subir en raison des variations défavorables du taux de change.

En 2019, la Société a réalisé un placement de billets à payer totalisant 550,0 millions \$ US. Ces billets viennent à échéance le 1^{er} décembre 2024 et sont assortis d'un taux d'intérêt nominal en dollars américains de 5,375 %. Parallèlement à ce placement, la Société a conclu des swaps de devises afin de fixer le taux de change pour le produit du placement ainsi que l'ensemble des paiements d'intérêts et de principal requis en vertu de ces billets, couvrant ainsi l'obligation. La couverture est conçue pour correspondre aux obligations au titre des flux de trésorerie de la Société sur les billets à payer.

La Société se procure une partie des actifs qu'elle loue au Canada auprès de fournisseurs américains. La Société est donc exposée aux transactions en monnaie étrangère. Ces achats sont financés au taux de change au comptant en vigueur à la date de la transaction. Le prix établi pour les clients pouvant être ajusté pour refléter les variations du coût en magasin, en dollar canadien, des biens importés, l'exposition aux transactions en monnaie étrangère ne constitue pas un risque important.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS**Comptabilisation et évaluation des instruments financiers**

La Société a classé ses instruments financiers comme suit :

Instruments financiers	Évaluation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Trésorerie	Juste valeur	93 053	46 341
Montants à recevoir	Coût amorti	9 779	18 482
Prêts à la consommation	Coût amorti	1 152 378	1 040 552
Placements	Juste valeur	56 040	34 300
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti	198 339	112 563
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	46 065	41 350
Passifs financiers dérivés	Juste valeur	36 910	16 435
Intérêts courus	Coût amorti	2 598	4 358
Déventures convertibles	Coût amorti	-	40 656
Billets à payer	Coût amorti	689 410	701 549

Évaluation de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers pour lesquels la juste valeur est évaluée ou est présentée dans les états financiers consolidés sont classés dans la hiérarchie des justes valeurs, décrite ci-après, en fonction du niveau le plus faible des données qui est important pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 – Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est observable directement ou indirectement
- Niveau 3 – Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

La hiérarchie exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsqu'elles sont disponibles. Le tableau suivant présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs financiers de la Société évalués aux 31 décembre 2020 et 2019.

31 décembre 2020	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie	93 053	93 053	-	-
Montants à recevoir	9 779	-	-	9 779
Prêts à la consommation	1 152 378	-	-	1 152 378
Placements	56 040	-	-	56 040
Facilité de crédit renouvelable	198 339	-	-	198 339
Créditeurs et charges à payer	46 065	-	-	46 065
Passifs financiers dérivés	36 910	-	36 910	-
Intérêts courus	2 598	-	-	2 598
Billets à payer	689 410	-	-	689 410

31 décembre 2019	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie	46 341	46 341	-	-
Montants à recevoir	18 482	-	-	18 482
Prêts à la consommation	1 040 552	-	-	1 040 552
Placements	34 300	-	-	34 300
Facilité de crédit renouvelable	112 563	-	-	112 563
Créditeurs et charges à payer	41 350	-	-	41 350
Passifs financiers dérivés	16 435	-	16 435	-
Intérêts courus	4 358	-	-	4 358
Débentures convertibles	40 656	-	-	40 656
Billets à payer	701 549	-	-	701 549

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1, 2 et 3 au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent.

27. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants se composent des membres de la haute direction qui occupent le poste de président, de vice-président à la direction ou de premier vice-président. Le tableau ci-après présente les charges liées aux principaux dirigeants pour l'exercice.

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Avantages du personnel à court terme, y compris les salaires	3 965	4 426
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	2 899	2 865
	6 864	7 291

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

28. INFORMATION SECTORIELLE

Aux fins de la gestion, la Société comprend deux secteurs à présenter : easyfinancière et easyhome. Les produits générés par les unités d'exploitation de la Société sont répartis dans quatre catégories principales : i) l'intérêt sur le portefeuille de prêts à la consommation bruts de la Société; ii) les paiements de location reçus par easyhome dans le cadre de ses contrats de location; iii) les commissions et autres produits découlant de la vente de divers produits accessoires; et iv) les frais et honoraires.

Les charges administratives directement liées aux secteurs d'activité de la Société sont incluses dans les charges d'exploitation de ces secteurs. Les autres charges administratives sont comptabilisées séparément dans le secteur Siège social. La direction évalue le rendement en fonction du résultat d'exploitation sectoriel.

Les tableaux ci-dessous résument l'information pertinente pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019 :

Exercice clos le 31 décembre 2020	easyfinancière	easyhome	Siège social	Total
Produits				
Produits d'intérêts	392 450	17 133	-	409 583
Revenus locatifs	-	112 796	-	112 796
Commissions gagnées	109 246	8 667	-	117 913
Frais et honoraires	8 208	4 422	-	12 630
	509 904	143 018	-	652 922
Total des charges d'exploitation avant amortissements	251 897	67 261	52 605	371 763
Amortissements				
Amortissement des biens loués, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	7 665	37 209	3 666	48 540
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	7 753	7 489	941	16 183
	15 418	44 698	4 607	64 723
Résultat d'exploitation sectoriel	242 589	31 059	(57 212)	216 436
Autres produits				
Profit latent de réévaluation à la juste valeur des placements				21 740
Charges financières				
Charge d'intérêts et amortissement des charges financières différées				52 248
Charge d'intérêts sur les obligations locatives				2 744
				54 992
Résultat avant impôts sur le résultat				183 184

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Exercice clos le 31 décembre 2019	easyfinancière	easyhome	Siège social	Total
Produits				
Produits d'intérêts	334 124	11 873	-	345 997
Revenus locatifs	-	113 236	-	113 236
Commissions gagnées	126 806	8 704	-	135 510
Frais et honoraires	9 278	5 362	-	14 640
	470 208	139 175	-	609 383
Total des charges d'exploitation avant amortissements	267 356	67 253	41 617	376 226
Amortissements				
Amortissement des biens loués, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles	7 194	39 140	2 831	49 165
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	6 521	7 943	735	15 199
	13 715	47 083	3 566	64 364
Résultat d'exploitation sectoriel	189 137	24 839	(45 183)	168 793
Charges financières				
Charge d'intérêts et amortissement des charges financières différées				55 094
Charge d'intérêts sur les obligations locatives				2 464
Coûts de refinancement liés aux billets à payer				21 723
				79 281
Résultat avant impôts sur le résultat				89 512

Au 31 décembre 2020, le goodwill de 21,3 millions \$ (21,3 millions \$ au 31 décembre 2019) de la Société était entièrement lié au secteur easyhome.

Les produits découlant des commissions gagnées et des frais et honoraires entrent dans le champ d'application d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (« IFRS 15 »). IFRS 16 traite des revenus locatifs. Les revenus locatifs comprennent certains services additionnels fournis par la Société liés à la location, mais qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Ces produits ont totalisé respectivement 13,2 millions \$ et 13,4 millions \$ en 2020 et 2019.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux 31 décembre 2020 et 2019

Le secteur easyhome de la Société se compose de quatre catégories de produits principales : ameublement, électronique, ordinateurs et électroménagers. Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019, les revenus locatifs générés par ces catégories de produits en pourcentage du total des revenus locatifs se présentent comme suit :

	31 décembre 2020 (%)	31 décembre 2019 (%)
Ameublement	42	44
Électronique	32	32
Électroménagers	14	13
Ordinateurs	12	11
	100	100

29. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 3 décembre 2020, PayBright a annoncé que les actionnaires de PayBright ont conclu une entente définitive visant la vente de la totalité des actions de PayBright à Affirm, y compris la participation minoritaire de la Société dans PayBright. La clôture de la transaction de vente a eu lieu le 1^{er} janvier 2021, comme il est décrit à la note 7.

En outre, comme il est décrit à la note 7, Affirm a réalisé un premier appel public à l'épargne le 13 janvier 2021, et ses actions sont dorénavant inscrites au NASDAQ Global Select Market sous le symbole « AFRM ».

Après la clôture de la transaction, la Société a conclu un contrat de swap sur le rendement total de 6 mois pour couvrir la majeure partie de son exposition au risque de marché lié aux 655 416 actions qu'elle détient dans Affirm Inc., qui représentent la tranche non conditionnelle de la contrepartie en capitaux propres reçue dans le cadre de la vente de sa participation dans PayBright. En vertu du swap sur le rendement total, la valeur économique du placement de la Société dans les actions d'Affirm est réglée en trésorerie à la date d'échéance pour 108,87 \$ US par action, déduction faite des frais applicables.